



Plan directeur pour une protection du climat tournée vers l'avenir : **Dix ans pour mettre la Suisse sur la bonne voie**



**alliance
climatique**
suisse



Le Plan directeur climat 2025 a été rédigé par des représentantes et représentants de plus de 150 organisations membres et partenaires de l'Alliance Climatique Suisse. Des expertes, experts et des personnes intéressées par les questions climatiques ont été associés à son élaboration dans le cadre d'une consultation publique.

Auteurs :

Asti Roesle - Alliance Climatique Suisse

Annemarie Raemy - Association des petits paysans

Angela Lindt - Caritas Suisse

Christian Huggel - Université de Zürich

Delia Berner - Alliance Sud

Eva Goldmann - WWF Suisse

Georg Klingler - Greenpeace Suisse

Luc Leumann - ATE

Patrick Hofstetter - WWF Suisse

Thomas Wälchli - Fondation suisse pour l'énergie (SES)

Yves Chatton - ATE

Préface	4
Une transformation rapide est possible	6
Partie I : La situation initiale	8
La limite de 1,5°C est la ligne directrice	9
Le cadre d'action politique actuel	10
Les efforts de protection du climat ne mènent pas (encore) à l'objectif visé	11
Le respect du budget CO ₂ est essentiel	12
La Suisse n'est pas sur la bonne voie	14
La Suisse doit soutenir les autres pays	16
La Suisse a de nombreux et grands leviers climatiques	17
Partie II : Mesures politiques	19
La Suisse peut réussir sa transformation en dix ans	20
Instruments intersectoriels	22
Biens de consommation	24
Industrie/déchets	26
Bâtiments	28
Transports terrestres	30
Aviation	33
Agriculture et système alimentaire	35
Énergie et électricité	37
Place financière et investissements directs à l'étranger	39
Financement climatique	41
Mesures d'adaptation, pertes et dommages en Suisse	43
Conséquences financières et financement	45
Le réchauffement climatique n'attend pas	49



Préface

Décarboner la Suisse en 10 ans ? Le défi est énorme. Mais face à l'aggravation de la crise climatique, exacerbée par des décennies de stagnation de la politique climatique à l'échelle suisse et internationale, nous devons le relever pour les générations futures et les personnes les plus vulnérables.

Les changements que nous devons apporter à notre société et à notre économie sont importants. Mais ils ne sont que peu de choses par rapport aux conséquences et aux coûts énormes qu'entraînerait un réchauffement incontrôlé : événements extrêmes catastrophiques, famines, migrations massives depuis des régions devenues inhabitables, conflits entre pays pour des ressources vitales et même l'effondrement de notre société actuelle.

Comment pouvons-nous décarboner la Suisse ? Chacun·e d'entre nous peut et doit bien sûr faire ce qui est raisonnablement en son pouvoir pour réduire son empreinte carbone personnelle. Toutefois, l'action individuelle seule ne suffira pas pour atteindre zéro émission nette. Une action politique est nécessaire pour modifier les conditions-cadres, tant pour obtenir plus d'efficacité énergétique et de substitution des énergies fossiles que pour plus de sobriété. Le Plan directeur climat que vous tenez entre les mains dresse la liste des instruments politiques disponibles à cet effet.

Le Plan directeur climat s'adresse aux décideur·euses politiques, aux groupes de la société civile, aux associations et aux entreprises qui s'engagent en faveur d'une politique climatique suisse ambitieuse, ainsi qu'à toute personne intéressée. Toute transformation nécessite un leadership politique déterminé qui montre la voie à suivre. Nous attendons des responsables politiques de tous bords des messages clairs et fondés sur des faits concernant la réalité et l'urgence de la crise climatique et les mesures à prendre aujourd'hui et dans les dix prochaines années. L'exemplarité de l'administration et de la politique est également essentielle.

Nous ne sommes pas naïf·ves : dans le contexte mondial actuel, nous voyons bien que les préoccupations environnementales, bien que présentes dans la population, passent au second plan des urgences politiques, ou même sont clairement rejetées par de nombreuses autorités. On assiste à un contrecoup écologique, avec une hausse des pressions anti-normes environnementales, contre le pacte vert européen et même à une remise en cause de l'accord de Paris. Pire encore : la recherche scientifique, déjà contestée auparavant, est maintenant démembrée. Et de puissants moyens sont mis en œuvre pour influencer les populations et leurs opinions.

Cette situation nécessite dès lors encore plus d'engagement pour convaincre. C'est ce à quoi s'attèlent notamment l'Alliance Climatique Suisse et ses organisations membres. Mais le présent document n'est pas d'abord un outil de communication, il n'est pas non plus à prendre comme un programme que nous imaginerions pouvoir mettre en œuvre dans son intégralité et rapidement. C'est bien plutôt une boîte à outils, un répertoire de toutes les mesures concrètes à disposition. Le débat public sur chacune d'elles et le travail de conviction suivront ultérieurement.

Notre engagement pour une meilleure protection du climat ne doit pas renforcer les injustices et les violations des droits fondamentaux. Les mesures doivent donc être socialement justes, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas aggraver encore les conditions de vie des personnes les plus défavorisées en Suisse et à l'étranger. Dans cette transformation socialement juste, tous les droits fondamentaux doivent être pris en compte. Nous proposons ainsi, d'une part, des mesures d'allègement afin de

rendre la transformation au sein de la Suisse abordable pour tous et toutes. D'autre part, nous nous engageons pour un financement climatique équitable pour les pays du Sud global, comme le prévoit l'Accord de Paris.

Ce Plan directeur climat ne pourra être mis en œuvre que si ses objectifs et les différentes mesures sont approuvés par la majorité de la société. Un tel « plan directeur de la société » ne fait pas partie de ce document et ne peut pas être développé et appliqué de haut en bas. L'Alliance Climatique est consciente que des règles du jeu qui sont modifiées doivent être négociées, testées et appliquées d'abord aux niveaux communal, cantonal et entrepreneurial. Nous, les humains, avons tendance à nous accrocher à nos habitudes et au statu quo. Mais lorsqu'on ose effectuer un changement, on constate souvent qu'il devient rapidement une nouvelle habitude. Faciliter le changement et le rendre positif sont donc essentiels pour la mise en œuvre des mesures contenues dans ce document. Les plus de 150 organisations membres de l'Alliance Climatique continueront à s'engager dans ce sens par de la communication, de l'éducation et des processus participatifs. Le projet de l'Alliance Climatique « OK Climat » (<https://www.ok-climat.ch/>), par exemple, intervient d'abord au niveau communal. Nous sommes tous et toutes appelé·es à agir là où nous pouvons influencer et faire bouger les choses.

Une transformation de notre société et de notre économie nécessite un mode d'urgence : toutes les actions nécessaires pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et respecter les limites planétaires doivent devenir une priorité absolue. Outre l'effet escompté sur le climat, cela aura d'autres effets positifs, notamment sur la santé. C'est pourquoi nous appelons nos responsables politiques et économiques à collaborer avec la société civile afin de choisir ensemble la voie que nous voulons suivre. Nous espérons que cette nouvelle édition du Plan directeur climat contribuera à stimuler ce dialogue.

Yvonne Winteler

Co-Présidente

Yvan Maillard Ardent

Co-Président

Une transformation rapide est possible



Si le réchauffement global continue à s'accentuer, les événements climatiques extrêmes deviendront de plus en plus fréquents en raison du dérèglement climatique. Chaque dixième de degré supplémentaire augmente le risque d'atteindre des « points de bascule » dont les effets ne peuvent plus être contrôlés ou stoppés.

Les dernières années ont montré de manière impressionnante que le système climatique subit déjà des perturbations importantes. La chaleur et la sécheresse persistantes ainsi que les énormes précipitations accompagnées de tempêtes sont en augmentation. Les dommages causés par ces phénomènes météorologiques extrêmes augmentent considérablement, tout comme le montant des dégâts pour les réassureurs.¹ Des études scientifiques montrent que les investissements dans une réduction immédiate et rapide des émissions sont nettement plus avantageux pour l'économie nationale qu'un scénario de maintien du statu quo, car les dommages causés par les conséquences climatiques augmentent fortement à chaque dixième de degré supplémentaire.²

Les conséquences du dérèglement climatique détruisent les écosystèmes et les moyens de subsistance, menacent les droits humains et rendent les gens malades - ici et dans le monde entier. Ces conséquences s'aggraveront si les émissions ne sont pas réduites plus rapidement. C'est scientifiquement indiscutable. Limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C maximum par rapport au niveau préindustriel³ est donc l'objectif de la Suisse et des pays du monde entier. Sur les 198 pays de la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques, 195 ont ratifié l'accord de Paris.⁴

Pourtant, le monde n'est pas sur la bonne voie. Un rapport du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE)⁵ montre que le monde se dirige vers une hausse des températures qui dépassera largement les objectifs de l'accord de Paris si les États ne font pas plus que ce qu'ils font actuellement. La Suisse ne fait pas exception à la règle. Si tous les pays faisaient des efforts comparables à ceux de la Suisse, il faudrait s'attendre à un réchauffement allant jusqu'à 3°C.⁶

Si la Suisse veut apporter sa contribution à la résolution de la crise climatique, la marche à suivre est claire : accélérer grandement les efforts en matière de protection du climat. La Suisse doit se transformer rapidement en un pays indépendant des combustibles fossiles. En outre, elle doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour que les émissions baissent rapidement à l'étranger également. Elle doit ainsi augmenter le financement international pour la protection du climat afin de soutenir financièrement d'autres pays dans leur transformation. La Suisse doit commencer dès maintenant sa transformation.

C'est là qu'intervient ce troisième Plan directeur climat de l'Alliance Climatique Suisse. Ce plan esquisse les objectifs concrets de transformation et montre comment la Suisse peut utiliser ses moyens d'action en matière de protection du climat pour parvenir à un bilan zéro net d'émissions de carbone au cours des dix prochaines années. Le plan illustre comment notre pays peut réduire radicalement ses émissions domestiques et décrit comment les émissions supplémentaires peuvent

1 [SwissRe](#)

2 [Pik-Potsdam](#)

3 Ce réchauffement de plus de 1,5 degré a déjà été atteint en 2024. En matière de climat, on considère toutefois le temps moyen sur 30 ans la plupart du temps. C'est pourquoi cet objectif n'a pas encore été manqué.

4 N'ont pas encore ratifié : Iran, Libye et Yémen (situation au 30.1.2025). Les États-Unis ont déposé leur retrait, qui sera effectif en 2026. ([treaties](#))

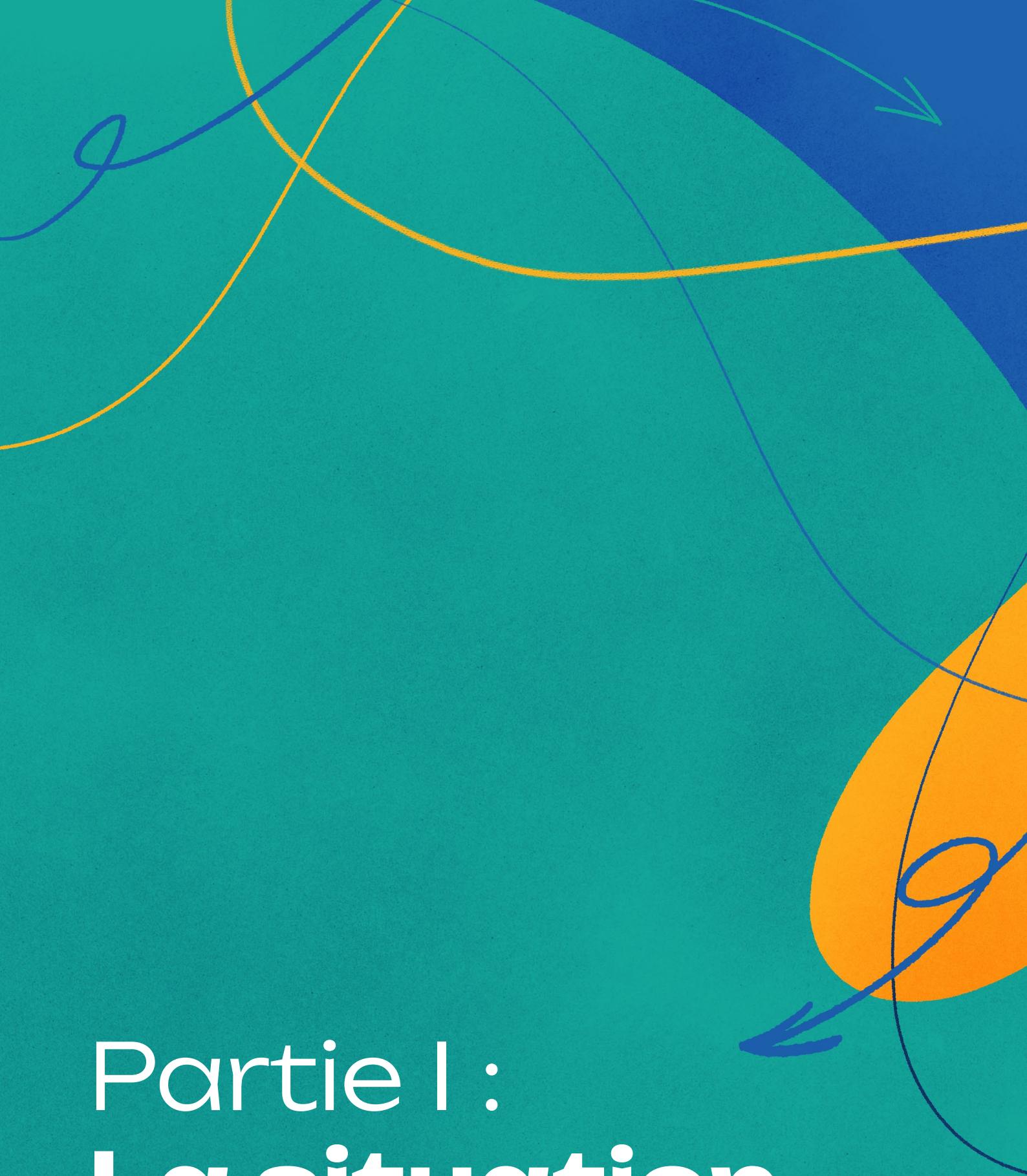
5 [UNEP](#)

6 L'évaluation des objectifs climatiques de la Suisse (« NDC Target (full) against fair share ») : If all countries were to follow Switzerland's approach, warming would reach up to 3°C - analyse par le consortium scientifique Climate Action Tracker [:](#)

être éliminées. Le Plan directeur climat met en évidence les nombreux leviers dont la Suisse dispose pour influencer la transformation mondiale nécessaire à la stabilisation du climat. Parmi ces leviers, il y a sa place financière, ses entreprises actives à l'international, le dynamisme de ses importations et exportations, ou sa diplomatie, en donnant le rythme pour la conclusion d'accords internationaux sur le climat basés sur l'expertise scientifique. Chaque chapitre énumère brièvement et clairement les obstacles actuels qui empêchent ou freinent une transformation rapide. Une combinaison d'instruments montre ensuite comment nous pouvons surmonter ces obstacles et accélérer la transformation.

Une transformation rapide est possible si nous remplaçons les règles actuelles, qui alimentent le dérèglement climatique, par de nouvelles règles qui permettent d'établir une société respectueuse de l'environnement.

Partie I : La situation initiale



La limite de 1,5°C est la ligne directrice

Tous les pays signataires de l'accord de Paris se sont engagés à atteindre l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C maximum. Cette limite a été confirmée de façon juridiquement contraignante par l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans l'affaire des Aînées pour la protection du climat du 9 avril 2024 : la Suisse - et tout autre pays qui respecte les droits humains - doit orienter sa politique climatique de manière à limiter le réchauffement global à 1,5°C maximum au-dessus du niveau préindustriel.

Cela ne sera possible que si les relations physiques entre l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère et l'augmentation de température qui en résulte sont prises en compte. Le budget global de CO₂ restant jusqu'à la limite de 1,5°C doit être respecté. La question clé est de savoir quelle devrait être la contribution de chaque pays ou comment le budget encore disponible sera réparti entre les pays.

La Suisse argumente que sa politique climatique actuelle a été conçue pour respecter la limite de 1,5°C. La déduction simpliste de la Suisse étant la suivante : si, selon le GIEC, le monde doit réduire ses émissions de 43% d'ici 2030 par rapport à 2019 et les ramener à zéro net d'ici 2050 pour ne pas dépasser 1,5°C, alors il suffirait que la Suisse s'aligne sur la moyenne mondiale. Cette approche séduit par sa simplicité, mais n'est pas valable. 1,5 °C d'augmentation ne pourrait être respecté que si les pays ayant des émissions et une puissance économique plus faibles produisaient à l'avenir nettement moins d'émissions par habitant que la Suisse. Une comparaison des émissions par habitant de la Suisse et de l'Inde met en évidence l'avantage qui en résulte pour les pays riches. Une personne vivant en Suisse aurait un budget CO₂ deux fois plus élevé, bien que les émissions par habitant aient jusqu'à présent été beaucoup plus importantes en Suisse.

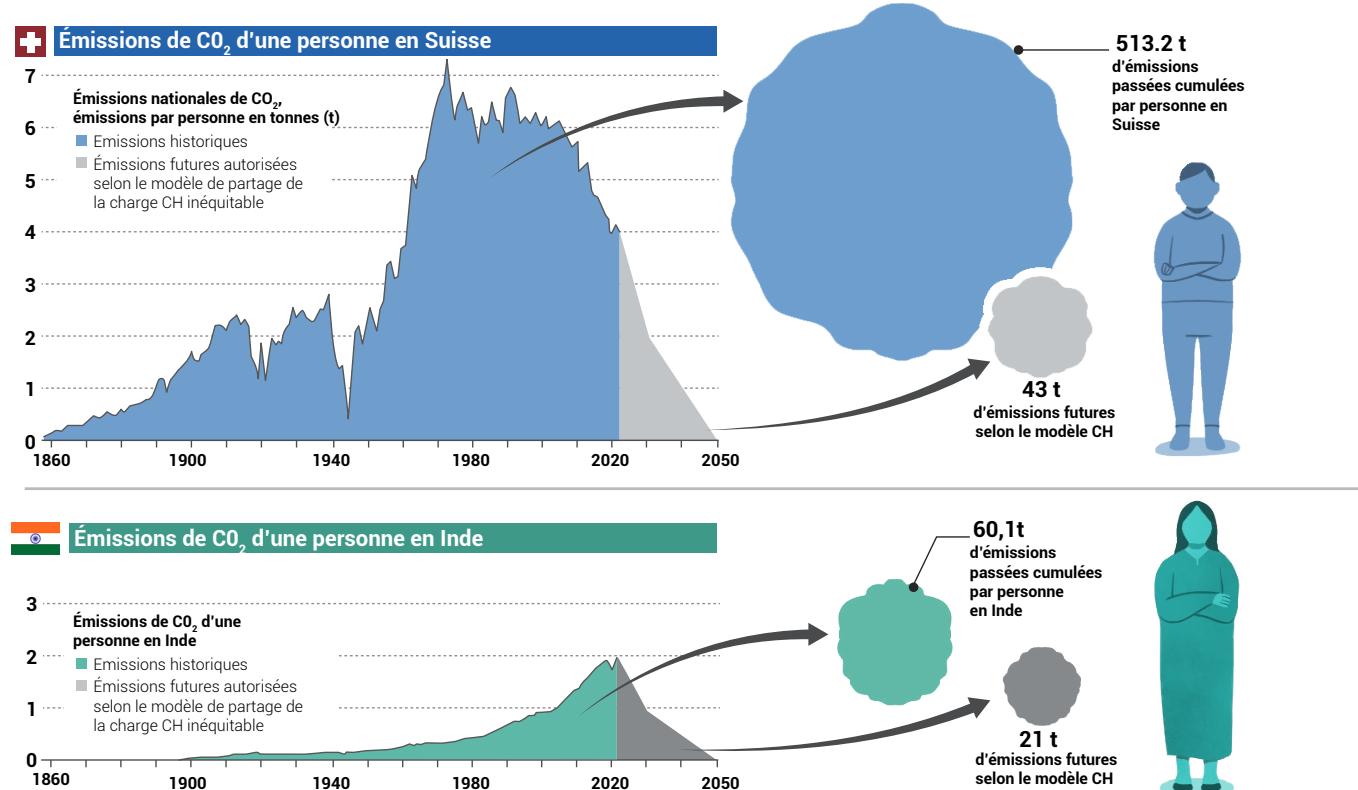


Illustration 1 : La comparaison entre la Suisse et l'Inde montre que la répartition du budget CO₂ proposée par la Suisse n'est pas équitable. Source : Infografik.ch

La Suisse viole ainsi le principe fondamental de la Convention-cadre sur les changements climatiques, à savoir la responsabilité commune mais différenciée. Une approche qui ignore toute responsabilité pour les émissions passées et actuelles et qui privilégie les pays riches au détriment des pays pauvres conduit inévitablement à une surexploitation de l'atmosphère. Les pays pauvres ont jusqu'à présent nettement moins sollicité l'atmosphère et disposent, d'un point de vue économique, de moins de possibilités d'action pour opérer les changements nécessaires. Un pays comme la Suisse, qui s'est enrichi et a pu construire sa prospérité grâce à des émissions de gaz à effet de serre élevées par le passé, doit réduire ses émissions plus rapidement et plus tôt qu'un pays qui est encore en développement.

Une stratégie climatique nationale doit donc être en accord avec le budget carbone mondial. Elle doit tenir compte des revendications légitimes des autres pays à utiliser le maigre budget carbone encore disponible pour atteindre les objectifs convenus lorsqu'elle définit ses propres ambitions.

Comme non seulement la Suisse, mais aussi de nombreux autres pays s'avantagent eux-mêmes avec leur politique climatique et éliminent trop lentement les émissions dont ils sont responsables, nous ne sommes actuellement pas sur la bonne voie au niveau mondial pour éviter une perturbation dangereuse du système climatique.

Le cadre d'action politique actuel

En ratifiant l'Accord de Paris¹ et les lois qui ont suivi en Suisse (par exemple la loi sur la protection du climat), la Suisse s'est engagée à :

- Contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C maximum par rapport au niveau préindustriel (**limite de 1,5°C**).
- Réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre en Suisse et compenser les émissions restantes par l'élimination du CO₂ (**objectif zéro net**).
- Jouer, avec les cantons, un rôle de modèle et atteindre d'ici 2040 les objectifs qui s'appliquent à l'ensemble de la Suisse, y compris les émissions indirectes des processus en amont et en aval (scope 3) (**objectif d'exemplarité**).
- Orienter les flux financiers de la Confédération ainsi que du secteur financier suisse vers un développement à faibles émissions et résistant au changement climatique (**objectif de ressources financières**).
- Apporter une contribution équitable à la protection internationale du climat. Les pays riches dont les émissions historiques sont élevées vont de l'avant et aident les pays plus pauvres à réaliser un développement à faibles émissions, à s'adapter à l'évolution des conditions et à faire face aux dommages liés au changement climatique (**objectif de partage équitable et de financement**).

Après l'accord de Paris, des décisions ont été prises lors d'autres conférences sur le climat. Les développements les plus importants en ce qui concerne les objectifs sont :

- **Limite de 1,5°C et objectif zéro net - réduction des émissions de méthane** : lors de la COP 26 à Glasgow en 2021, le « Global Methane Pledge », signé entre-temps par plus de 150 pays, a promis une réduction de 30% des émissions mondiales de méthane d'ici 2030. C'est pertinent et cela pourrait réduire le réchauffement climatique de 0,1 degré. Cependant, dans l'ensemble, le Pledge est considéré comme peu efficace. La Suisse l'a certes signé, mais elle fait peu pour apporter sa contribution dans ce domaine.
- **Limite de 1,5°C et objectif zéro net - développement des énergies renouvelables et augmentation de l'efficacité énergétique** : lors de la COP 28 en 2023 à Dubaï, il a été décidé de tripler la capacité des énergies renouvelables d'ici 2030 et de doubler les augmentations annuelles de l'efficacité énergétique d'ici 2030. La Suisse et plus de 130 pays s'y engagent

¹ [Fedlex](#)

volontairement. Tous les pays sont invités à prendre en compte ces objectifs dans les objectifs climatiques nationaux (Nationally Determined Contribution - NDC) à soumettre en 2025. En 2024, lors de la COP29 à Bakou, la Suisse a également cosigné un engagement qui demande aux pays de soumettre des NDC qui soient en accord avec l'objectif de 1,5°C. Cependant, la Suisse n'a pas inclus le triplement des énergies renouvelables ni le doublement de l'efficacité énergétique dans les objectifs climatiques qu'elle a soumis en janvier 2025.

- **Objectif de ressources financières - fonds publics et secteur financier :**
En 2021, lors de la COP 26 à Glasgow, la Suisse, et entre-temps plus de 40 pays ou banques de développement, ont signé une déclaration selon laquelle plus aucun argent public ne devait être investi dans le développement d'infrastructures liées à l'énergie fossile. Un monitoring actuel¹ montre que cette mesure a été globalement efficace, mais que la Suisse est justement la lanterne rouge en matière de mise en œuvre. La raison en est que l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV) continue d'assurer les exportations de centrales à gaz à grande échelle. Toujours lors de la COP 26 à Glasgow, 160 grands acteurs financiers, qui gèrent plus de 70'000 milliards de dollars d'actifs, se sont réunis pour former la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ).
- **Objectif de financement - Mise à disposition des moyens pour la transformation, l'adaptation et l'atténuation des dommages :** en 2022, lors de la COP 27 à Sharm el Sheik, un fonds a été créé pour couvrir les dommages et pertes liés au changement climatique (Loss & Damage). Il doit maintenant être alimenté et mis en œuvre.
Lors de la COP 29 à Bakou en 2024, un nouvel objectif de 300 milliards de dollars par an à partir de 2035 a été fixé pour financer les réductions d'émissions dans les pays en développement, ainsi que les mesures d'adaptation dans les pays particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques. La Suisse en déduira sa « part équitable ».

Les efforts de protection du climat ne mènent pas (encore) à l'objectif visé

La crise climatique est un problème mondial qui doit être résolu collectivement. Le monde est encore loin d'avoir endigué la crise climatique. Même après 33 ans de Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et 29 conférences sur le climat, les émissions mondiales continuent d'augmenter.

Le rapport annuel sur l'écart des émissions du Programme des Nations unies pour l'environnement recense les efforts de tous les pays et les évalue par rapport à l'objectif commun. Selon ce rapport, la mise en œuvre complète des contributions nationales à la protection du climat définies jusqu'à présent dans le cadre de l'accord de Paris permettrait de limiter l'augmentation de la température au cours de ce siècle à 2,8°C (fourchette : 1,9 - 3,7°C) au-dessus du niveau préindustriel. Si, en plus, les contributions nationales conditionnelles à la protection du climat étaient entièrement mises en œuvre, cette valeur serait ramenée à 2,6°C (fourchette : 1,9 - 3,6°C).²

Il faut donc que tous les pays fassent de gros efforts pour que la limite de 1,5°C reste effectivement à portée de main. **Les efforts mondiaux de protection du climat doivent être immédiatement et considérablement renforcés afin d'éviter une perturbation dangereuse du système climatique de la Terre.**

1 [IISD](#)

2 [UNEP](#)

Le respect du budget CO₂ est essentiel

L'élément décisif pour respecter la limite de 1,5°C est le respect du budget CO₂ global restant¹. La relation entre la quantité de CO₂ cumulée et le réchauffement qui en résulte permet de déduire la quantité maximale d'émissions de CO₂ qui peut être émise pour pouvoir encore limiter, avec une certaine probabilité, l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C. Si le budget restant est dépassé, le réchauffement sera plus important.

Tableau 1 : Budget carbone restant selon le 6e rapport annuel du GIEC et les estimations scientifiques révisées pour 2022 et 2023 concernant les différentes probabilités de respecter la limite de 1,5°C²

	Référence-année	Budget carbone global restant pour limiter le réchauffement mondial à 1,5°C	
Probabilité de limiter le réchauffement mondial à 1,5°C		50%	67%
Selon le 6e rapport du GIEC (2021)	2020	500 Gt CO ₂	400 Gt CO ₂
Mise à jour du 6e rapport du GIEC (2023)	2023	380 Gt CO ₂	280 Gt CO ₂
Nouveaux calculs budgétaires par Forster et al (2022)³	2023	250 Gt CO₂	150 Gt CO₂
Et par Lamboll et al (2023) ⁴	2023	247 Gt CO ₂	60 Gt CO ₂

Le tableau montre qu'avec une probabilité de 50% de rester dans la limite de 1,5°C le budget CO₂ global restant n'est plus que de 250 Gt CO₂ maximum à partir du 1er janvier 2023. **Avec un niveau d'émissions global constant d'environ 40 Gt de CO₂⁵, ce budget CO₂ serait déjà épuisé en 2029** (!). On peut en déduire que la fenêtre temporelle pour éviter un réchauffement supérieur à 1,5°C se referme rapidement. Seules des réductions d'émissions globales rapides et substantielles **avant 2030** peuvent encore maintenir cette fenêtre ouverte. Dans ce contexte, l'opinion qui prévaut au sein du législatif et de l'exécutif suisses, selon laquelle les mesures climatiques, aujourd'hui insuffisantes, ne doivent être améliorées qu'après 2030, est dangereuse.

1 Également appelé budget carbone, budget carbone ou budget climat

2 Forster et al. Indicators of Global Climate Change 2022 : annual update of large-scale indicators of the state of the climate system and human influence. Earth Syst. Sci. Data, 15, 2295–2327 (May 2023).

3 Forster et al. [Indicators of Global Climate Change 2022](#) : annual update of large-scale indicators of the state of the climate system and human influence. Earth Syst. Sci. Data, 15, 2295–2327 (May 2023).

4 Lamboll, R.D., Nicholls, Z.R.J., Smith, C.J. et al. [Assessing the size and uncertainty of remaining carbon budgets](#). Nat. Clim. Chang. 13, 1360–1367 (Octobre 2023).

5 [Global carbon budget](#)

Droits humains : droit à une protection efficace du climat

Le 9 avril 2024, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rendu un arrêt historique dans l'affaire des Aînées pour la protection du climat contre la Suisse : le droit à une protection efficace face au climat est un droit humain. Dans son arrêt, la CEDH constate : « Les conséquences du changement climatique, telles que les vagues de chaleur et les sécheresses, menacent les droits des personnes vivant aujourd'hui et, en particulier, des générations futures, protégés par la Convention européenne des droits de l'homme. Pour protéger les droits humains, chaque État doit donc faire sa part pour éviter une perturbation dangereuse du système climatique ». Dans ce contexte, la CEDH a fixé la limite du réchauffement climatique de 1,5°C maximum, acceptée par la Suisse et pratiquement tous les autres États, comme limite pertinente pour les droits humains. Concrètement, cela signifie que chaque État a la responsabilité de contribuer à ce que le réchauffement global soit limité à 1,5°C maximum.

Le respect du budget carbone global nécessite une répartition des tâches entre tous les pays. La question centrale est de savoir quelle est la part du budget carbone restant que chaque pays peut encore utiliser. La CCNUCC a établi à ce sujet dès 1992 qu'il existe une responsabilité **partagée mais différenciée** et qu'il faut également tenir compte des capacités respectives.

Du point de vue de l'Alliance Climatique, cela signifie que la Suisse doit concevoir sa stratégie climatique sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles, de manière à ce que :

1. La probabilité de pouvoir encore respecter la limite de 1,5°C soit d'au moins 50% ¹ et que
2. L'approche choisie permette de répartir de **manière compréhensible** et équitable le budget carbone maximal restant entre tous les pays.

Dans le contexte du climat, un partage équitable signifie que l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre est réparti de manière juste entre les pays. Une telle répartition équitable signifie concrètement qu'aucun État ne prend plus du budget carbone restant au niveau mondial que ce qui lui revient réellement, en se basant sur des considérations telles que la responsabilité historique d'un État dans la crise climatique et sa capacité à contribuer à la résolution du problème.

Afin de pouvoir déterminer la contribution à une décarbonisation de la Suisse compatible avec 1,5°C, nous considérons quatre possibles répartitions du budget carbone restant entre les différents pays (approche de partage du travail). Pour ce faire, nous utilisons la même méthodologie que celle utilisée par le Groupe consultatif scientifique européen sur le changement climatique (ESABCC) pour déterminer l'objectif climatique à l'échelle de l'UE pour 2040.²

- **Prise en compte d'un droit égal par habitant sans responsabilité historique** : après la conclusion de l'accord de Paris, le budget carbone restant à l'époque sera réparti à partir de 2016 entre tous les pays en fonction de leur population.
- **Prise en compte d'un droit égal par habitant avec une responsabilité historique** : avec le premier rapport complet du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

¹ Le principe de précaution exigerait une probabilité supérieure à 95%, précisément parce que les effets sont incertains et importants.

² [Climate Advisory Board](#)

(GIEC) en 1990, la situation a été clairement exposée pour tous les pays qui ont adopté ce rapport à l'époque. C'est pourquoi cette approche calcule un droit égal par habitant sur le budget carbone restant en 1990. Cela prend en compte la progression des émissions depuis 1990, et ce malgré le fait que la menace de perturbation du système climatique était déjà connue.

- **Prise en compte de la capacité d'un pays mesurée à sa puissance économique sans responsabilité historique** : comme ci-dessus, la répartition du budget à partir de 2016 se fait sur la base d'un droit égal par habitant. En outre, la pondération se fait en fonction du PIB par habitant. Cette approche tient compte du fait que les émissions élevées générées par le passé ont permis de développer une force économique propre, qui offre désormais également un potentiel d'action plus élevé pour passer à des systèmes énergétiques sans CO₂.
- **Prise en compte de la capacité d'un pays mesurée par sa puissance économique avec une responsabilité historique** : comme ci-dessus, la répartition du budget se fait sur la base d'une part égale par habitant à partir de 1990. En outre, une pondération est effectuée avec le PIB par habitant afin de tenir compte de la capacité économique du pays.

Les approches de répartition du budget carbone qui prennent en compte la capacité d'un pays mesurée sur la base de sa puissance économique, suivent le principe de « fair share » mentionné ci-dessus.

La Suisse n'est pas sur la bonne voie

Les calculs pour le budget carbone de la Suisse montrent que celui-ci se situe entre -990 millions de tonnes de CO₂-e et +260 millions de tonnes de CO₂-e au 1er janvier 2023.¹ Un budget négatif signifie que le budget est déjà épuisé.

Tableau 2 : Le budget CO₂ de la Suisse, déterminé pour quatre approches possibles de partage du travail selon l'étude de Pelz et al. (2025).

Approche de la répartition du budget carbone	Budget carbone restant pour la Suisse à partir de début 2023 pour une probabilité de 50% de respecter la limite de 1,5°C [Mt CO ₂].
Responsabilité historique : droit égal par habitant à partir de 1990	+90 (budget épuisé en 2025)
Répartition égale : droit égal par habitant à partir de 2016	+260 (budget épuisé d'ici 2032)
Capacité économique et responsabilité historique : égalité des droits par habitant avec pondération du PIB par habitant à partir de 1990	-990 (budget épuisé en 1999)
Capacité économique et répartition équitable : droit égal par habitant avec pondération du PIB par habitant à partir de 2016	-90 (budget épuisé en 2020)

Dans deux cas seulement, il restera un budget carbone pour la Suisse à partir du 1er janvier 2023. Dans le cas d'une répartition égale à partir de 1990, il reste environ 90 millions de tonnes de CO₂-e qui, au taux actuel, seront déjà épuisées en 2025. Ce n'est que dans le cas d'une répartition égale sans responsabilité historique qu'il reste un budget un peu plus important de 260 millions de tonnes de CO₂-e. Au niveau d'émission de 2022, ce budget serait épuisé en moins de huit ans. Avec

1 Pelz, Robiou du Pont et Nicholls (2025) : [Estimations des budgets carbone équitables pour la Suisse](#)

la politique climatique actuellement prévue, qui prévoit une réduction de 50% d'ici 2030 et une réduction de 65% d'ici 2035, ce budget sera consommé en 2032. Emissionsniveau von 2022 wäre dieses Budget in weniger als acht Jahren aufgebraucht. Mit der gegenwärtig geplanten Klimapolitik, die eine 50% Reduktion bis 2030 und eine Reduktion um 65% bis 2035 vorsieht, ist dieses Budget im Jahr 2032 verbraucht.

Avec les deux autres approches, qui tiennent également compte de la capacité économique de la Suisse, notre pays a épuisé son budget depuis des années.

- En tenant compte de la puissance économique avec une allocation à partir de 2016, le budget était déjà épuisé en 2020.
- Si l'on tient compte de la puissance économique et des émissions historiques depuis 1990, le budget était épuisé en 1999. Les émissions accumulées depuis lors doivent être à nouveau réduites en finançant des réductions d'émissions dans d'autres pays ou en éliminant durablement le CO₂ de l'atmosphère.

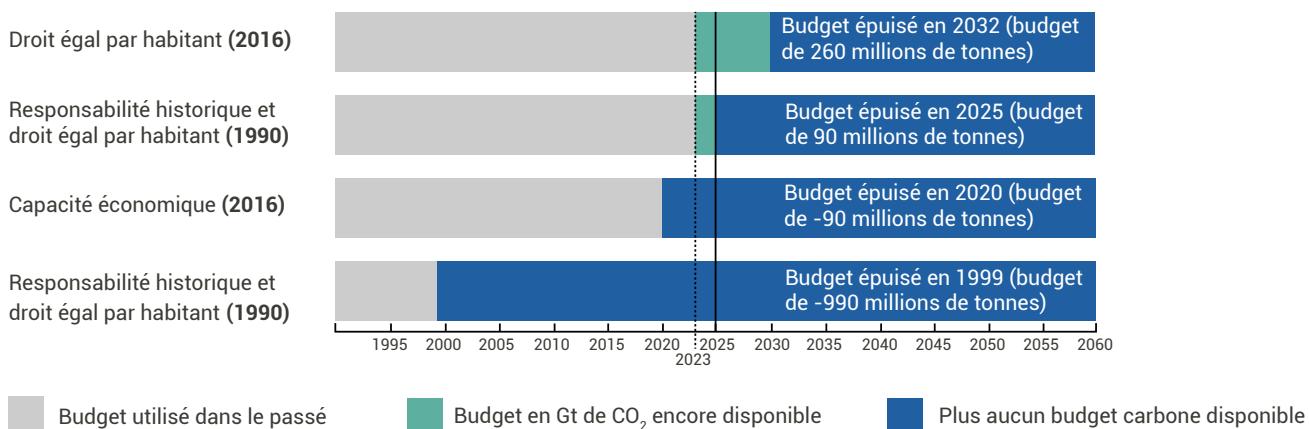


Illustration 2 : Approches pour la répartition du budget carbone mondial encore disponible (1,5 °C / 50 % de probabilité)
Source : Pelz et al 2025

L'analyse du budget carbone montre clairement que **la stratégie climatique de la Suisse n'est pas compatible avec la limite de 1,5°C**. Si tous les pays se répartissent le travail de la même manière, il ne reste un budget carbone pour la Suisse que si l'on fait abstraction de la puissance économique.

Pour ne pas dépasser le budget restant, la Suisse doit réduire beaucoup plus rapidement ses émissions de CO₂ et des autres gaz à effet de serre dans leur ensemble. La politique climatique proposée dans la partie II permet, si elle est mise en œuvre immédiatement, de respecter ce budget résiduel et de réduire les émissions à zéro net d'ici 2035.¹

La prise en compte de la capacité économique est cruciale pour la division internationale du travail. Non seulement parce que les pays à forte capacité économique se sont enrichis, entre autres, grâce à l'utilisation à grande échelle des énergies fossiles, mais aussi parce qu'ils produisent actuellement des émissions plus élevées et qu'ils ont plus de possibilités que les pays plus pauvres pour arrêter les émissions de CO₂. Avec ses émissions constamment élevées, la Suisse s'est endettée depuis des années auprès d'autres pays par rapport à sa puissance économique et a donc aujourd'hui un budget carbone négatif. Elle peut « rembourser » cette dette en finançant, en plus de sa propre décarbonisation, des mesures pour un développement à faibles émissions dans les pays pauvres. L'objectif est de parvenir à des réductions significatives de CO₂ au niveau mondial avant 2030. Cela est dans l'intérêt général.

1 Si le nouveau paquet de politique climatique déploie ses effets à partir de 2028, le budget restant s'élève encore à environ 140 millions de tonnes de CO₂. Si les réductions étaient linéaires à partir de cette date, le budget restant serait épuisé en 2038. Tous les instruments n'ont pas un effet immédiat, c'est pourquoi l'objectif zéro net doit être atteint en 2035 pour rester dans le budget.

La Suisse et le financement international de la lutte contre la crise climatique

La transformation mondiale nécessaire pour faire face à la crise climatique pose de grands défis financiers à de nombreux pays du Sud global. Un engagement des pays industrialisés à soutenir financièrement les pays en développement est un point clé de l'Accord de Paris. Jusqu'en 2025, l'objectif international pour les pays industrialisés était de mettre à disposition 100 milliards de dollars par an pour le financement climatique dans les pays en développement. Selon le Conseil fédéral, la contribution de la Suisse s'élève à 450 ou 600 millions de dollars par an. Du côté de la société civile, le Conseil fédéral a été critiqué pour avoir jusqu'à présent minimisé la responsabilité de la Suisse dans la crise climatique en ce qui concerne cette « part équitable ». Celle-ci devrait être d'au moins un milliard de dollars par an, car le calcul de la contribution doit prendre en compte la puissance économique et les émissions de gaz à effet de serre à l'étranger, qui sont causées par la forte consommation de la Suisse. De plus, la contribution suisse provient jusqu'à présent à plus de 90% du budget de la coopération internationale. Il ne s'agit donc pas de « nouveaux moyens supplémentaires », comme l'exige la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais de fonds que la Suisse doit utiliser pour la lutte contre la pauvreté dans le monde en raison de ses engagements internationaux.

La Suisse ne fait pas exception par sa contribution insuffisante au financement international de la lutte contre la crise climatique. Pour rattraper les réductions d'émissions manquées et répondre aux besoins des pays en développement, le financement climatique doit être décuplé par rapport à aujourd'hui. De nouveaux fonds supplémentaires sont nécessaires. En dépit de ce constat explicite, un objectif financier de seulement 300 milliards de dollars par an à partir de 2035 a été adopté lors de la conférence sur le climat de Bakou en 2024, ce qui ne suffira pas à couvrir les besoins financiers. Le Climate Action Network (CAN), un réseau de la société civile regroupant plus de 1900 organisations dans le monde, demande un nouvel objectif d'au moins 1000 milliards de dollars par an de financement public :

- Pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, un soutien de 300 milliards de dollars par an est calculé sur la base des chiffres de la feuille de route zéro net de l'Agence internationale de l'énergie.¹
- Pour l'adaptation au réchauffement climatique, le CAN demande également 300 milliards de dollars par an, en se basant sur le déficit de financement identifié dans le Rapport 2023 sur l'adaptation du PNUE.
- Enfin, on estime à 400 milliards de dollars par an les besoins de financement pour couvrir les dommages et pertes.²

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a calculé à plusieurs reprises le déficit de financement croissant. Conformément à sa puissance économique et à sa responsabilité en matière d'émissions directes et à l'étranger, la Suisse devrait y contribuer à hauteur de 1%, soit 10 milliards de dollars, respectivement 9 milliards de francs suisses par an (voir également le chapitre « Conséquences financières et financement »).³



1 AIE, Feuille de route zéro net, mise à jour 2023 : A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach,

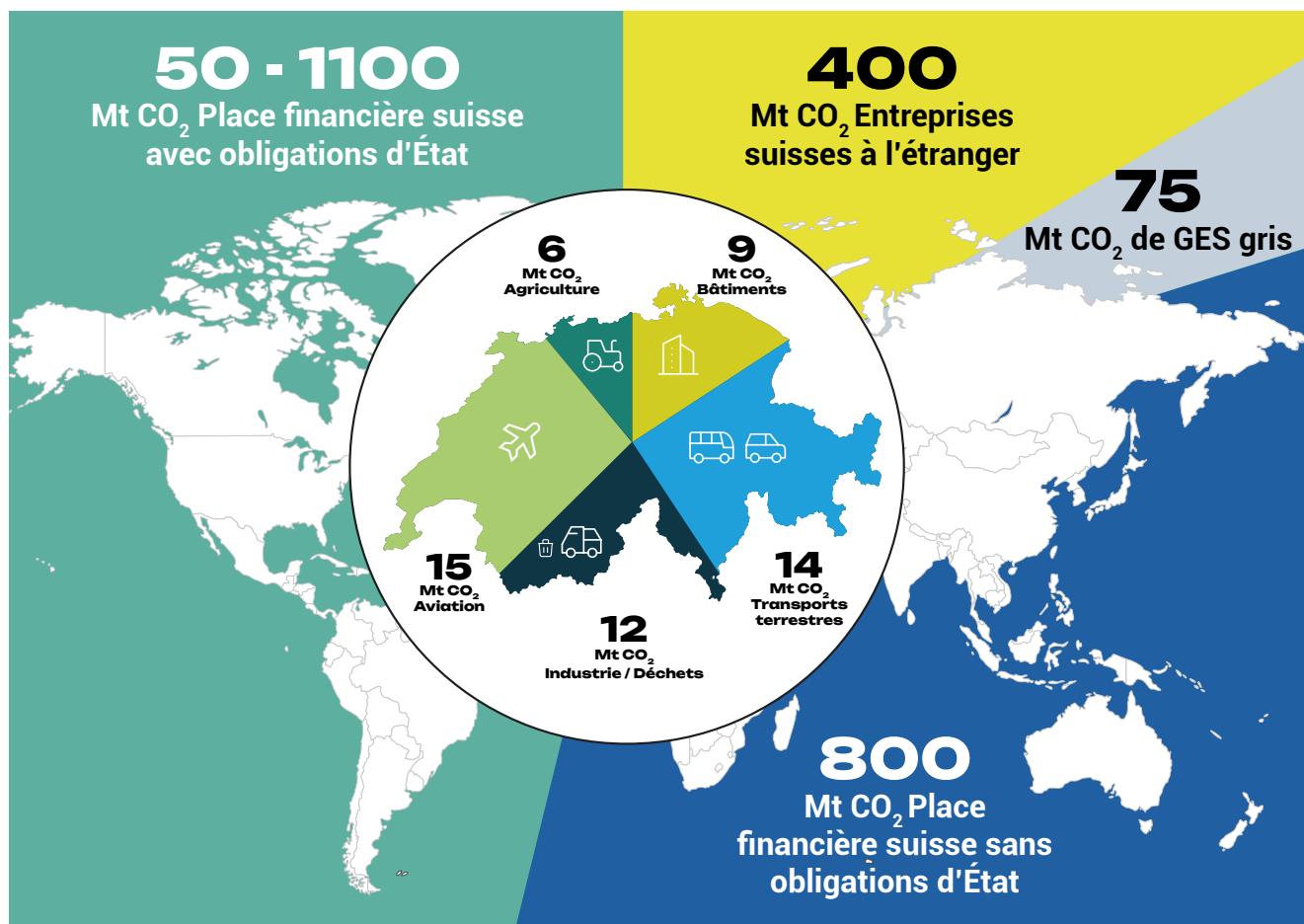
2 Markandya, A., González-Equino, M. (2019). Évaluation intégrée pour l'identification des besoins en matière de financement climatique pour les pertes et les dommages : un examen critique. In : Mechler, R., Bouwer, L., Schinko, T., Surminski, S., Linnerooth-Bayer, J. (eds) *Loss and Damage from Climate Change*. Gestion des risques climatiques, politique et gouvernance. Springer, Cham.

3 Alliance Sud, 2025 : [Financement climatique - plus urgent que jamais !](#)

La Suisse a de nombreux et grands leviers climatiques

La Suisse ne joue pas seulement un rôle important dans la lutte contre la crise climatique parce qu'elle dispose des moyens financiers et du savoir-faire nécessaires pour réduire rapidement les émissions nationales et permettre la protection du climat dans d'autres pays. La Suisse peut également actionner d'autres leviers climatiques mondiaux importants.

Le graphique 1 offre une vue d'ensemble des secteurs (bâtiments, industrie/déchets, transports terrestres, aviation, agriculture) et des leviers climatiques (entreprises suisses à l'étranger, place financière suisse, émissions grises de gaz à effet de serre) de la Suisse ainsi que des quantités d'émissions dont elle est responsable - partout où la Suisse peut intervenir. La partie II du Plan directeur climat 2025 propose des mesures politiques appropriées pour chaque secteur et chaque levier climatique.



Graphique 3 : Puissance des leviers climatiques suisses en millions de tonnes d'équivalents CO₂ par an (dernières données disponibles de l'OFEV pour les différents secteurs, état 2022 avec facteur 3 pour l'aviation, état 2023, OFS pour les émissions grises importées 2021, estimations McKinsey pour la place financière et les entreprises suisses à l'étranger). McKinsey distingue ici les émissions liées à la détention d'obligations d'Etat d'autres pays de tous les autres produits financiers. Cela est pertinent ici, car les émissions provenant d'obligations d'Etat ne peuvent être influencées que de manière limitée, malgré leur montant. Source : Alliance Climatique.

Le cercle intérieur du graphique illustre les émissions directes de la Suisse, y compris les carburants achetés en Suisse. Contrairement à la représentation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), notre figure inclut l'aviation internationale au départ de la Suisse, car nous pouvons l'influencer directement. La statistique de l'OFEV devrait également faire apparaître à l'avenir l'aviation internationale dans la statistique des émissions suisses, car la loi sur la protection du climat a fixé un objectif zéro net d'ici 2050, qui inclut l'aviation internationale.

Le cercle extérieur montre les leviers dont la Suisse dispose pour réduire ses émissions indirectes. Les émissions grises à l'étranger, qui résultent de notre consommation, dépassent nettement les émissions nationales. Les émissions générées à l'étranger par les activités économiques des entreprises basées en Suisse sont encore plus élevées. Si les entreprises s'orientent vers les objectifs de la Science Based Targets Initiative (SBTi), ces émissions doivent être réduites à zéro net. Les émissions liées à la place financière suisse sont encore plus importantes. Les quantités d'émissions dans le cercle extérieur sont nettement plus élevées, mais l'influence de la Suisse sur ces leviers est moindre.

La contribution financière à la réduction et à la prévention des émissions dans les pays pauvres par le biais du financement climatique n'est pas représentée dans le graphique. Plus la contribution de la Suisse au financement climatique international est élevée, plus le potentiel de réduction est important. Le deuxième Plan directeur climat de l'Alliance Climatique¹ de 2016 a en outre souligné le levier des règles et des incitations internationales en matière d'investissement, qui est difficile à quantifier. La Suisse est toutefois représentée dans de très nombreuses instances internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI) ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et siège souvent au conseil exécutif des banques de développement multinationales, entre autres. Cela ouvre une grande marge de manœuvre pour participer à l'élaboration de règles dans le sens d'une politique climatique cohérente.

Conclusion : en raison de sa forte performance économique, de son immense place financière, de sa consommation élevée et de son économie ouverte, la quantité d'émissions indirectes est considérable et positionne la Suisse parmi le top 10 des leaders mondiaux en matière de responsabilité climatique. Si l'on calcule par habitant, nous sommes même en tête. Mais cela ne doit pas diminuer l'importance des émissions directes. L'OMC et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ne sont pas les seuls à exiger que les règles applicables au marché intérieur soient au moins identiques à celles en vigueur sur les importations. La justice climatique exige que la Suisse respecte son budget carbone et apporte une contribution équitable à la lutte contre la crise climatique. Seule une répartition équitable de ce budget mondial permettra de respecter la limite de 1,5 °C.

La Suisse a jusqu'à présent choisi de réaliser une partie de ses objectifs climatiques en compensant ses émissions de CO₂ par des projets à l'étranger et en imputant ces réductions à ses propres objectifs climatiques. L'expérience acquise avec ce mécanisme depuis 2008 montre que, rétrospectivement, bon nombre de ces réductions d'émissions dans les pays hôtes des projets n'ont pas été réalisées ou ne constituent pas des réductions supplémentaires. Dans le même temps, des pays comme la Suisse font moins d'efforts pour réduire leurs émissions sur leur territoire. Des mesures efficaces ont ainsi été reportées à plus tard. Le financement de la protection du climat à l'étranger ne doit pas se substituer à la décarbonisation en Suisse. L'Alliance Climatique souhaite donc empêcher que des objectifs climatiques soient atteints grâce à une comptabilité créative. La compensation des émissions de CO₂ à l'étranger doit cesser d'ici 2030 au plus tard.

La responsabilité climatique de la Suisse exige une transformation accélérée au niveau national, en utilisant tous les leviers climatiques disponibles, ainsi qu'un cofinancement accru de la transformation mondiale par le biais du financement international de la lutte contre le changement climatique. Plus la politique suisse attend pour mettre en place une politique efficace de réduction des émissions domestiques, plus il sera difficile de procéder ultérieurement aux ajustements nécessaires, notamment si les investissements à forte émission de carbone doivent être abandonnés avant la fin de leur période d'amortissement.

1 [Klima-Allianz](#)



Partie II : Mesures politiques

La Suisse peut réussir sa transformation en dix ans

Avec le présent plan, l'Alliance Climatique montre comment la Suisse peut se transformer en l'espace de dix ans et utiliser les leviers climatiques supplémentaires dont elle dispose à l'étranger pour la transformation mondiale. La partie II propose des mesures politiques visant à une décarbonisation rapide. Plus les mesures efficaces sont repoussées, plus le défi sera grand.

Il existe des facteurs limitants : la consommation généralement élevée, le nombre limité de spécialistes, les matériaux et les appareils/véhicules qui ne sont pas disponibles rapidement à volonté, l'énorme stock de chauffages et de véhicules fonctionnant actuellement aux énergies fossiles, dont certains doivent être remplacés prématurément, les moyens d'investissement mobilisables et sans doute, ce qui manque le plus, la volonté de la société de mettre en œuvre rapidement la transformation.

L'Alliance Climatique considère qu'il est de son devoir de désigner et de revendiquer des instruments politiques ciblés. Ce faisant, nous énumérons également les obstacles les plus importants à nos yeux par secteur/thème. Cela se fait en premier lieu au niveau de la Confédération. Le projet OK Climat (www.ok-climat.ch/) propose des instruments pour les cantons et les communes.

Le *Climate Action Plan* de la grève du climat¹ ou encore le papier de position des Jeunes Verts² vont plus loin que le présent *Plan directeur* dans leurs exigences de changement social et de transformation du système économique.

De nombreux instruments proposés ici, qui sont efficaces ou indispensables pour atteindre les objectifs climatiques, impliquent également que la pression pour plus de consommation et de croissance doit diminuer, et que les nouveaux investissements doivent en principe et dès maintenant être compatibles avec le climat et la société. De telles mesures conduisent à une restructuration du système économique. Pour l'Alliance Climatique, ce n'est toutefois pas la critique fondamentale du système qui est au premier plan, mais l'introduction des mesures climatiques nécessaires. Nous voulons agir rapidement tout en restant ouverts afin d'impliquer autant que possible tout le monde dans le débat sociopolitique nécessaire à cet effet. L'Alliance Climatique considère la combinaison d'instruments proposée comme une contribution à la discussion. Le cas échéant, d'autres instruments seraient également appropriés et susceptibles de recueillir l'assentiment de la majorité.



1 [Grève du Climat](#)

2 [Jeunes Vert·e·s Suisse](#)

Utiliser intelligemment les ressources rares au lieu de les gaspiller

Comme nous l'avons vu dans la première partie, le budget carbone restant à l'échelle mondiale est désormais très faible et, transposé à la Suisse, le défi semble immense. Non seulement l'industrie des énergies fossiles, mais aussi le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estiment dans plusieurs scénarios que le budget carbone sera dépassé et qu'il faudra donc éliminer le CO₂ de l'air (ou peut-être de la mer à l'avenir) et le stocker de manière sûre afin de stabiliser le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 °C. Depuis l'accord de Paris et l'objectif de zéro émission nette, ces technologies d'élimination du CO₂ sont considérées comme des « technologies indispensables », car elles sont les seules à pouvoir compenser les sources d'émissions restantes, difficiles ou coûteuses à éliminer.

Une nouvelle étude¹ montre que la fourchette de capacité annuelle pour le stockage géologique doit être fortement revue à la baisse, compte tenu de tous les facteurs connus. On considère désormais comme limite supérieure une capacité d'élimination du CO₂ de 5 à 6 Gt de CO₂ par an d'ici 2050. Cela représente un peu plus de 10% des émissions actuelles. Rien que les émissions de l'agriculture et les émissions non CO₂ de l'aviation, converties en équivalents CO₂, dépassent aujourd'hui cette capacité d'élimination. De plus, il existe de grands doutes quant au maintien à leur niveau élevé actuel de la capacité d'absorption des sols, des forêts et des océans.²

Du point de vue de l'Alliance Climatique, les solutions purement technologiques telles que l'élimination du CO₂, mais aussi la capture et le stockage du CO₂ provenant de sources ponctuelles telles que les incinérateurs de déchets et les cimenteries, font partie du portefeuille de solutions désormais nécessaires, car nous n'avons malheureusement pas réussi à stabiliser les émissions à l'échelle mondiale depuis 1990, comme l'exige la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Au contraire, les émissions de CO₂ ont augmenté de 70%. Les technologies d'élimination du CO₂ ne doivent toutefois pas porter atteinte à la biodiversité et doivent respecter les droits des personnes concernées.

Il est toutefois clair que les mesures de réduction des émissions à la source restent la priorité absolue de l'Alliance Climatique. Elles seront plus faciles à mettre en œuvre dans le monde et en Suisse si ceux qui ont une empreinte carbone trop élevée adaptent leur consommation à un niveau réaliste. Le niveau de consommation élevé de la Suisse, par exemple, ne fait pas seulement exploser les limites planétaires en ce qui concerne le climat ; les solutions technologiques de protection du climat, comme les voitures électriques, contribuent à dépasser d'autres limites planétaires par leur consommation de matières premières. Les solutions à la source ou à l'origine des émissions ont l'avantage d'apporter généralement des bénéfices supplémentaires dans les domaines des polluants atmosphériques, du bruit et donc de la santé ou encore de la biodiversité.

Des normes sociales, de nouvelles règles du jeu et des incitations doivent aider à atteindre un niveau de consommation réaliste en Suisse, dans les pays industrialisés et aussi dans les classes supérieures riches des pays émergents et en développement. Il s'agit de reconnaître la sobriété ou la frugalité comme le nouveau comportement normal pour échapper à la pression de la consommation excessive. C'est un gain de liberté et non un renoncement. Cela concerne la quantité et le type d'habitat, de mobilité motorisée terrestre et surtout aérienne, de produits alimentaires, mais aussi de biens de consommation tels que les vêtements, les appareils électroniques, les services numériques (par exemple l'intelligence artificielle), les meubles, etc. La séquence Refuse, Rethink, Reduce, Reuse, Repair, Refurbish, Remanufacture, Repurpose, Recycle et finalement Recover peut servir de fil conducteur.

L'analyse des champs d'action et les propositions de mesures politiques couvrent toutes les solutions possibles : réduction du niveau irréaliste de la demande, substitution par des technologies respectueuses du climat et des solutions technologiques avec capture et stockage du carbone (CSC) et élimination du CO₂.

1 [Nature](#)

2 [L'analyse du budget carbone à faible latence révèle un important déclin du puits de carbone terrestre en 2023](#), Piyu Ke et. al.



Instruments intersectoriels



Présentation de l'objectif

La transformation, c'est aller vers le zéro net, vers le 100% renouvelable et vers le respect des limites planétaires. Le système actuel est marqué par des décisions individuelles et collectives qui, souvent sans le savoir, sont également des décisions pour ou contre cette transformation. Étant donné que les décisions sont souvent prises par habitude et rarement après avoir soigneusement pesé tous les avantages et inconvénients, nous avons besoin de conditions-cadres qui favorisent les bonnes décisions, le plus souvent, le plus facilement possible et simplement, dans le sens de l'évolution souhaitée. Les décisions correctes de ce point de vue doivent devenir la norme sociale. Cela sera possible si les prix n'envoient plus de mauvais signaux, s'il existe des modèles, s'il devient plus facile de prendre des décisions respectueuses du climat, si ce n'est plus la décision respectueuse du climat, mais la décision nuisible au climat qui doit être justifiée, voire défendue, et si les coûts qui en découlent sont pris en charge par la personne elle-même.

Cet objectif s'applique en principe aussi à tous les secteurs suivants. Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur les instruments qui font avancer simultanément la transformation dans plusieurs secteurs.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- Chaque tonne de gaz à effet de serre émise alimente la crise climatique et entraîne donc des coûts : les mesures d'adaptation au changement climatique doivent être financées ; la crise climatique entraîne des pertes et des dommages en Suisse et à l'étranger, qui doivent être compensés ; et les gaz à effet de serre émis devront être éliminés ultérieurement de l'atmosphère. Ces coûts des dommages climatiques ne sont pas ou seulement partiellement pris en compte dans la formation des prix, il y a donc une défaillance du marché. Conséquence : les produits et services nuisibles au climat sont aujourd'hui subventionnés de facto, directement ou indirectement.
- Si un pays introduit des taxes élevées sur le CO₂, sans mesures d'accompagnement, cela renchérit la production nationale et conduit par exemple à

importer des biens à forte émission de CO₂, et à faire le plein des voitures à l'étranger, ce qui a un impact sur le climat et affaiblit l'économie nationale.

- Une partie de l'argent de nos impôts alimente la crise climatique, car les pouvoirs publics ne remplissent pas suffisamment leur rôle d'exemple et aggravent même parfois la crise climatique par des subventions.¹
- La publicité encourage des normes fossiles, « plus c'est mieux », et ralentit ainsi le changement des normes sociales.
- Aujourd'hui, on attribue souvent un biais idéologique aux entreprises et aux personnes qui jouent un rôle de modèle. La protection du climat est par exemple considérée comme « de gauche », ce qui peut être un obstacle aux mesures que les entreprises doivent prendre. Les valeurs libérales, conservatrices, ouvertes sur le monde, attachées à la patrie, sociales et écologiques doivent être compatibles avec la protection de nos bases vitales. Une nouvelle norme sociale est importante pour faire passer de nouveaux produits respectueux du climat de la niche au marché de masse et pour inciter l'artisanat local à se former et à se perfectionner.
- Les mesures d'efficacité, les énergies renouvelables et les procédés plus respectueux du climat nécessitent souvent des investissements initiaux élevés qui ne peuvent être amortis que sur plusieurs années grâce à des coûts d'exploitation plus faibles. Le manque de capital d'investissement, les primes de risque élevées au niveau des taux d'intérêt et un horizon d'investissement trop court rendent impossibles les investissements nécessaires.
- L'absence ou la mauvaise communication de l'acceptabilité sociale des mesures climatiques freinent la transformation, tant dans les urnes que dans la réalité. Sans un niveau de subsistance suffisamment élevé et un soutien pour s'adapter aux nouvelles réalités (reconversion ou évolution professionnelle, financement des investissements personnels nécessaires, etc.), une partie significative de la population ne pourra pas suivre le rythme des changements.

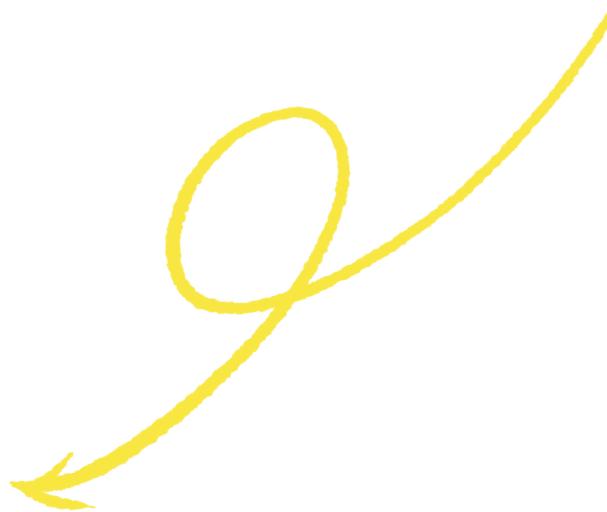
¹ EPFL



Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

1. Une **taxe financière intersectorielle sur tous les gaz à effet de serre**, d'un montant au moins égal aux coûts des dommages climatiques¹, garantit que le système d'économie de marché n'alimente pas davantage la crise climatique.
2. Une compensation **fiscale à la frontière sur tous les produits** et services importés nécessite une taxe sur les gaz à effet de serre émis par les importations en provenance de pays ne disposant pas de mesures comparables en matière de politique climatique. Celle-ci doit être complétée par une exonération à l'exportation correspondant à la taxe sur la valeur ajoutée. Cela créerait de fortes incitations pour les importateurs et protégerait la place industrielle suisse de l'émigration liée à la politique climatique. L'instrument doit être conçu de manière à éviter les effets négatifs sur le développement durable des pays les plus pauvres du Sud mondial.
3. Le rôle de **modèle des pouvoirs publics** de la Confédération et des cantons (article 10 de la loi sur la protection du climat LC) est étendu à toutes les communes. Afin de faciliter la mise en œuvre, une **boutique en ligne pour les produits et services « zéro nets »²** sera mise en place, qui lancera également des appels d'offres actifs et sera également à la disposition des particuliers.
4. La Confédération et les cantons suppriment systématiquement les **subventions nuisibles au climat et les incitations erronées** telles que les allégements fiscaux nuisibles au climat.³
5. La publicité visible par le public ne doit plus être autorisée que pour les produits et les services qui sont plus respectueux du climat que la moyenne⁴, c'est-à-dire qui produisent nettement moins d'émissions que la moyenne du marché des produits et des services ayant la même valeur d'usage.
6. La transition a besoin de **modèles pour un comportement durable**. Les membres des exécutifs de la Confédération, des cantons et des communes assume une fonction de modèle et considèrent la communication climatique comme faisant partie de leur mission.

7. La transformation est étayée par une offensive de formation. Les employés et les demandeurs d'emploi seront soutenus par des formations et des formations continues qui leur permettront de participer à la transformation sur le plan professionnel. En outre, l'éducation au développement durable sera ancrée dans les programmes scolaires de tous les niveaux (y compris les universités).
8. **Compatibilité sociale** : les personnes particulièrement touchées ou menacées par la pauvreté bénéficient d'un soutien financier ou organisationnel direct⁵. Cela permet d'assurer la viabilité⁶ et l'acceptation de la politique climatique suisse et de rendre la transformation socialement acceptable. Pour atteindre cet objectif, différentes mesures d'atténuation financières sont introduites (voir chapitre Conséquences financières et financement).
9. **Révision du droit des cartels** : le droit des cartels reconnaît désormais la protection de l'environnement et la durabilité comme des motifs justificatifs indépendants. Ainsi, les accords de durabilité raisonnables ne sont plus considérés comme anticoncurrentiels.



1 [ARE](#)

2 [Climate Strike](#)

3 [EPFL](#)

4 C'est ce qu'on appelle le « best in service ». Alors que « best in class » signifie qu'il s'agit de véhicules ou de types de papier toilette particulièrement respectueux de l'environnement, « best in service » signifie qu'il s'agit des solutions de mobilité ou d'hygiène les plus écologiques. Les besoins de base sont au centre des préoccupations et la frugalité gagne en popularité.

5 Exemples : Les personnes vivant seules dans des appartements ou des maisons trop grands mais bon marché doivent être soutenues afin de trouver des logements plus petits avec des loyers existants. Une plateforme nationale d'échange d'emplois et de logements pourrait réduire les frais de déplacement domicile-travail et ainsi diminuer la vulnérabilité aux hausses de prix ([Ville de Lausanne](#))

6 Pour garantir la couverture des besoins vitaux, l'aide sociale et les prestations complémentaires doivent être adaptées à l'évolution du coût de la vie en raison des mesures climatiques.



Biens de consommation

La production de biens et de services importés en Suisse génère environ deux fois plus d'émissions (75 millions de tonnes d'équivalents CO₂ nettes par an) que l'ensemble des activités menées dans le pays. En effet, nous importons notamment des biens à forte consommation d'énergie, produits avec des agents énergétiques à forte intensité de CO₂, et nous avons en outre un niveau de consommation très élevé. Le système mondialisé avec les conditions-cadres actuelles incite fatallement à délocaliser la production dans les pays les moins chers avec les réglementations (climatiques) les plus faibles, ce qui ralentit ou même empêche la décarbonisation.



Présentation de l'objectif

Notre objectif est que nos règles de consommation et d'importation contribuent à accélérer la décarbonisation mondiale et à rendre attractive pour tous les pays la poursuite d'une politique de zéro net. Comme le niveau de consommation de la Suisse, extrapolé à 10 milliards de personnes à l'avenir, ferait exploser de nombreuses autres limites planétaires, la quantité consommée doit également diminuer. Notre comportement de consommation et les exigences posées aux produits encore importés correspondront à l'avenir à un système équitable reproductible dans le monde entier et respectant les limites planétaires. Le commerce mondial peut augmenter l'efficacité de la production, mais il ne doit plus le faire à l'avenir en pratiquant le dumping social et écologique. Enfin, des exigences élevées en matière d'économie circulaire vont de plus en plus de pair avec une économie organisée de manière plus régionale/locale.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- La Suisse est un pays de haute consommation, densément peuplé, pauvre en ressources et coûteux. Elle est donc beaucoup plus dépendante des importations que la plupart des autres pays.
- Le libre-échange a rendu l'économie d'exportation suisse grande et rentable et est donc considéré comme un credo idéologique. Cependant, les exigences en matière de protection climatique font défaut.
- Les règles de l'OMC et du GATT sont encore souvent utilisées abusivement comme des obstacles à la protection du climat.

- Le Conseil fédéral s'oppose à la compensation fiscale aux frontières (CBAM), que l'UE a déjà introduite, et ignore jusqu'à présent le changement de système qui consiste à passer d'exonérations de taxes (système d'échange de quotas d'émission (ETS) et taxe sur le CO₂) à des instruments de tarification complets.
- Les importations sont également bon marché grâce au dumping écologique et social, elles empêchent souvent les réglementations telles que l'internalisation des coûts externes, qui renchérissent la production nationale.
- En raison du niveau moyen élevé des salaires en Suisse, les réparations sont souvent plus chères que l'achat d'un nouveau produit de remplacement importé.
- Actuellement, la compensation aux frontières et les exigences environnementales sont souvent considérées comme du protectionnisme par les pays non industrialisés et sont parfois perçues comme un déni du droit au développement, voire un retour à un comportement colonialiste.
- La saisie et la déclaration précises des émissions en amont à l'étranger ne sont que rarement possibles et sont loin d'être exigées partout, de sorte que la transparence est encore insuffisante.
- Bien que la réglementation des chaînes d'approvisionnement prenne de l'ampleur en Suisse également, il n'existe pas de réelles incitations à réduire les émissions des chaînes d'approvisionnement.



Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

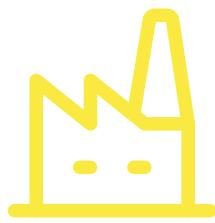
1. Tous les nouveaux accords commerciaux doivent être conclus avec des règles de compensation aux frontières et des critères de durabilité plus poussés. Tous les accords commerciaux existants seront examinés en fonction de critères écologiques et sociaux et adaptés dans les meilleurs délais.
2. Sur les biens et services importés¹, une

¹ Les services comprennent également les services numériques, comme par exemple l'entraînement et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

taxe sur les gaz à effet de serre gris est prélevée à hauteur des coûts des dommages climatiques, en déduisant les taxes dans le pays de production (voir Instruments et financement intersectoriels).

3. Une taxe d'élimination anticipée pour tous les plastiques, correspondant au coût total de l'élimination par capture et stockage du carbone (CCS), est prélevée sur la production nationale et à la frontière. Les recettes sont affectées au développement ou à l'application d'alternatives aux plastiques et au CCS dans toutes les usines d'incinération des ordures ménagères. La taxe d'élimination anticipée contribue automatiquement à la réduction de la consommation.
4. La déclaration des émissions, la réglementation de la chaîne d'approvisionnement et les systèmes volontaires tels que la Science Based Target Initiative (SBTi) doivent aller de pair et rendre la décarbonisation et sa promotion attractive pour les entreprises et les pays producteurs.
5. En s'appuyant sur les nouvelles réglementations relatives à l'économie circulaire dans la loi sur la protection de l'environnement (LPE), il s'agit de définir des trajectoires de réduction du CO₂ pour les bâtiments et les installations, entre autre, de sorte qu'il devienne intéressant d'utiliser moins de matériaux (neufs), de produire des matériaux de construction et des matériaux nettement plus respectueux du climat et de boucler les cycles là où le bilan écologique global est positif.
6. Sur la base de la loi sur la protection de l'environnement, le droit à la réparation, l'obligation de fournir du matériel de réparation, l'indice de réparation, l'obligation de démontage et l'extension des délais de garantie doivent être introduits de manière obligatoire.
7. Les communes sont soutenues dans la mise en place de points de prêt et de réparation encadrés.
8. La Confédération soutient une plateforme Internet existante ou nouvelle qui évalue la longévité et la réparabilité effective des produits grâce à l'expérience collective.
9. La taxe sur la valeur à neuf correspond à une taxe progressive et croissante (aucune taxe si le produit peut être réparé ou réutilisé ; taxe plus élevée si le produit est fabriqué à partir de matériaux recyclés ; taxe maximale si le produit est fabriqué à partir de nouvelles matières premières). Les recettes sont utilisées pour encourager la réparation.





Industrie/déchets



Présentation de l'objectif

Les importations de l'industrie suisse sont à faible teneur en CO₂ (émissions grises). La plupart des étapes de production sont électrifiées. Quelques rares étapes de processus qui dépendent de flammes ouvertes ou d'une source d'énergie avec une part de carbone (p. ex. les traitements de surface) sont alimentées par de l'hydrogène synthétique ou du gaz naturel synthétique. La demande pour cela ne dépasse toutefois pas 1,5 TWh/a (un dixième des besoins actuels en chaleur de processus). Les entreprises qui ont un grand besoin d'hydrogène sont implantées dans des hotspots d'hydrogène reliés au réseau européen. Toutes les émissions de gaz à effet de serre restantes seront au moins compensées par l'élimination de gaz à effet de serre.

Les producteurs de ciment et les exploitants d'usines d'incinération des ordures ménagères stockent durablement le CO₂ ainsi produit dans des dépôts permanents en Suisse et à l'étranger. Les gaz à effet de serre techniques (comme le SF6) ne contribuent pratiquement plus au bilan des gaz à effet de serre de la Suisse. Toutes les émissions résiduelles restantes sont compensées par l'élimination du CO₂.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- En l'absence de taxes élevées sur les gaz à effet de serre, les alternatives non fossiles (par exemple l'hydrogène) sont plus chères que les combustibles fossiles.
- L'achat de produits semi-finis et de matières premières à faible empreinte carbone est aujourd'hui souvent plus cher. Les achats respectueux du climat sont donc pénalisés.
- Souvent, les émissions grises contenues dans un produit intermédiaire ne sont pas clairement traçables.
- Les bases du calcul des coûts prévoient souvent qu'une marge soit également ajoutée aux produits semi-finis. Dans le cas de chaînes d'approvisionnement complexes à plusieurs niveaux, le prix des produits semi-finis moins émetteurs, mais plus chers, est ainsi

artificiellement augmenté d'étape en étape. L'alternative respectueuse du climat devient ainsi plus chère que nécessaire, ce qui la désavantage sur le marché.

- Les produits existants ne sont adaptés que si le marketing exige une nouvelle génération de produits. En effet, la règle d'or dans la production est la suivante : « Ne jamais toucher à un système qui fonctionne ». En conséquence, les émissions des processus ne sont pas non plus réduites. Les raisons sont multiples : fondamentalement, la configuration actuelle de la production permet de satisfaire la clientèle. La modifier est synonyme d'incertitude et entraîne souvent des coûts supplémentaires. Si un produit est remanié, les caractéristiques du produit changent éventuellement, ce qui peut entraîner des réclamations de la clientèle. De plus, le temps consacré au développement des processus est la ressource la plus rare dans la production. Les modifications de processus prennent du temps, car de nombreux tests de produits doivent ensuite être effectués.
- Le savoir-faire énergétique ne fait souvent pas partie des compétences clés des responsables de production. Parallèlement, il existe des résistances à la collaboration avec des conseillers externes pour diverses raisons. C'est pourquoi les mesures de protection du climat sont reléguées au second plan.
- Si l'on souhaite remplacer des installations existantes qui fonctionnent encore par des alternatives plus respectueuses du climat, il faut amortir le parc d'installations dont la durée de vie a été réduite. Si les économies de coûts de la nouvelle installation ne sont pas amorties en quelques années dans l'exploitation, le remplacement n'a pas lieu.
- Les investissements dans des mesures de protection du climat sont en concurrence avec d'autres investissements pour leur réalisation. Les moyens d'investissement étant limités, les investissements offrant le meilleur rendement sont sélectionnés. C'est pourquoi les éventuelles mesures de protection du climat ne sont souvent pas mises en œuvre.
- Dans de nombreuses entreprises, c'est la pensée à court terme qui prime. Les investissements qui doivent être amortis sur plus de cinq ans ne sont pas réalisables malgré

- une rentabilité donnée, car on ne sait pas si la production sera garantie plus de cinq ans.
- La volonté d'électrifier les processus de production presuppose la confiance dans la sécurité d'un approvisionnement en électricité durable, ininterrompu et peu coûteux. Nombre de représentant·es de l'industrie ont des doutes à ce sujet.
- Les usines d'incinération des ordures ménagères et les producteurs de ciment produisent du CO₂; ils n'ont toutefois aucune obligation d'éliminer le CO₂. Ils ne peuvent pas répercuter les coûts supplémentaires sur leurs clients.
- Lorsque le CO₂ issu de l'incinération des déchets et de la production de ciment est fourni à l'état pur par les entreprises, il n'existe aucune infrastructure permettant d'éliminer ce CO₂ de manière rentable et durable.
- Celui qui veut/doit miser sur les carburants synthétiques pour la décarbonisation se voit confronté à des prix élevés qui ne pourront peut-être pas être reportés au prix du produit. De plus, les carburants synthétiques ne seront disponibles qu'en quantité limitée au cours des dix prochaines années.

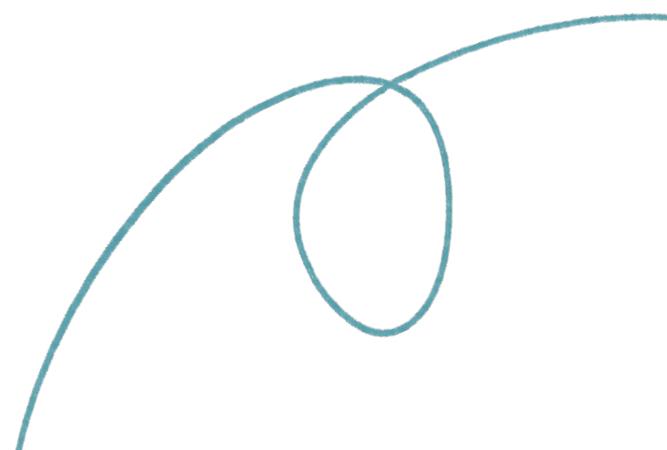
d'investissement verte dans la section consacrée à la place financière), afin de lever les obstacles à l'investissement et de mettre à disposition des moyens d'investissement supplémentaires qui ne seraient pas disponibles autrement.

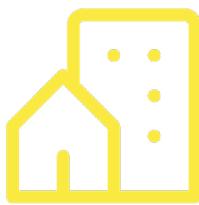
- La Suisse réalise une infrastructure nationale de collecte et de transport du CO₂ provenant de sources ponctuelles, dans le but de stocker le CO₂ dans des entrepôts en Suisse et à l'étranger. Les coûts sont répercutés selon le principe de causalité.

Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

Une taxe sur l'ensemble des gaz à effet de serre avec compensation marginale en tant qu'instrument intersectoriel est ici particulièrement importante, car les signaux de prix sont davantage pris en compte pour les entreprises que pour les ménages, par exemple. Des instruments dans le secteur des biens de consommation accélèrent également la transformation dans l'industrie.

- Les exploitants d'usines d'incinération des ordures ménagères et les producteurs de ciment sont tenus par des accords sectoriels de capter et de stocker en toute sécurité leurs émissions de CO₂ au moyen de la technologie Carbon Capture & Storage (CCS), dans la mesure où cela est techniquement possible et économiquement supportable. Les émissions de CO₂ restantes doivent être compensées d'une autre manière.
- Quelques hotspots d'hydrogène sont réalisés à proximité de connexions internationales.
- Des primes de démolition significatives pour les installations de production fossiles accélèrent la transformation.
- Les offres de contrats sont encouragées par des mesures appropriées telles que la couverture des risques, etc. (voir également la banque





Bâtiment

En Suisse, près d'un million de bâtiments sont encore chauffés avec des énergies fossiles. En ce qui concerne le nombre relatif de chauffages au mazout, la Suisse se situe dans le groupe de tête peu glorieux au niveau mondial.



Présentation de l'objectif

Le remplacement progressif des chauffages au mazout et au gaz devrait être accéléré de manière à ce que toutes les installations soient en grande partie remplacées d'ici 2035. Selon la densité de population et les sources de chaleur, cet objectif peut être atteint par l'extension des réseaux de chauffage urbain ou la construction de chauffages à pompe à chaleur. L'énergie solaire thermique et, dans quelques cas, le bois complète le mélange. Les chauffages au fioul et au gaz restants sont alimentés par des combustibles renouvelables (onéreux) respectueux du climat. Les changements d'affectation et les transformations sont privilégiés par rapport aux nouvelles constructions. Les bâtiments existants sont modernisés sur le plan énergétique, en mettant l'accent sur les bâtiments jusqu'ici peu isolés. Ce faisant, les émissions grises de la modernisation sont également réduites. La possibilité de stocker temporairement du CO₂ biogène grâce à l'isolation (par ex. de la paille) est utilisée. Les émissions liées à la fabrication des matériaux de construction pour les nouveaux bâtiments sont réduites, en privilégiant la préservation et la reconstruction. Les sous-sols, notamment pour les places de garage, ne sont plus le choix par défaut. La réutilisation des éléments de construction devient la norme.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- Tendance : le besoin d'espace augmente en raison de la hausse du pouvoir d'achat, de l'augmentation des ménages d'une personne et de la croissance démographique.
- Le fait de déménager dans un appartement ou une maison plus petite entraîne souvent une augmentation des frais de logement plutôt qu'une baisse significative.
- Les besoins d'investissement des caisses de pension et d'autres investisseurs institutionnels entraînent la construction de nombreux bâtiments neufs, avec d'énormes émissions de gaz à effet de serre de la part du secteur des matériaux de construction et du bâtiment.
- Les modifications des plans de zone, l'augmentation massive du prix des terrains ainsi que les règles de construction qui freinent les transformations/modernisations favorisent les constructions neuves de remplacement dont la réalisation génère d'énormes quantités d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit par exemple de prescriptions concernant la largeur des cages d'escalier, la protection contre les incendies, la hauteur des allèges, l'isolation acoustique. Tout cela est important, mais empêche la conservation et, par exemple, la surélévation des maisons existantes.
- Un changement de système de chauffage nécessite un investissement initial important et ne permet de réaliser des économies qu'au fil du temps. Tous les propriétaires ne disposent pas des moyens nécessaires ou n'obtiennent pas de financement.
- Un changement de système de chauffage nécessite souvent plus de démarches d'autorisation et donc plus de temps qu'un remplacement 1:1.
- Les systèmes de chauffage à combustible fossile existants peuvent atteindre une longue durée de vie en réparant ou en remplaçant le brûleur.
- Dans les immeubles locatifs, il n'y a souvent personne qui soit responsable de l'optimisation continue du chauffage et des installations techniques du bâtiment, ni qui dispose des connaissances nécessaires pour régler correctement la température des logements.
- Si 100 000 installations de chauffage doivent être modifiées chaque année, cela nécessitera de la main-d'œuvre supplémentaire. En outre, le taux de rénovation du parc immobilier doit être au moins triplé, ce qui signifie qu'il faut trois fois plus de main-d'œuvre. Transformer dans les règles de l'art est plus complexe que construire à neuf ; les professionnels compétents font souvent défaut.
- Il existe encore des entreprises qui aiment installer des chauffages au mazout et au gaz. Ils s'y connaissent et veulent profiter de la vente lucrative d'abonnements de service.

- Dans le cas des immeubles locatifs, les locataires bénéficient de coûts énergétiques réduits après la conversion du système de chauffage, mais les propriétaires doivent supporter les investissements et augmenter le loyer hors charges s'ils souhaitent répercuter ces coûts.
- L'industrie (des matériaux) de construction est peu incitée à se décarboniser et peu protégée contre les produits importés à forte intensité de carbone. Les matériaux de construction non certifiés comportent des risques plus élevés dans la production et pour la clientèle.
- En matière de législation sur la construction, il existe un assemblage de réglementations cantonales disparates et trop peu efficaces.

5. Des valeurs limites de CO₂ pour les émissions du cycle de vie des nouvelles constructions et des rénovations importantes, associées à une trajectoire de réduction, créent un marché et une demande pour des matériaux et des processus de construction respectueux du climat et encouragent l'économie circulaire (par exemple comme au Danemark ou en France).

- 6. Un délai d'assainissement progressif est introduit pour les anciens chauffages à combustibles fossiles : >25 ans jusqu'en 2028, >20 ans jusqu'en 2030, >15 ans jusqu'en 2032, >10 ans jusqu'en 2034, tous jusqu'en 2035. Dans des cas exceptionnels ou de rigueur, les chauffages à combustibles devront être alimentés par des combustibles renouvelables à partir de 2035.
- 7. Pour les bâtiments mal isolés, une obligation de rénovation est introduite : avec CECB F jusqu'en 2040 et G jusqu'en 2035. Le règlement sur les charges est adapté : en cas de location de bâtiments mal isolés, par m² de surface de bâtiment chauffée, le/la propriétaire prend en charge une partie des frais annexes annuels ou la taxe sur le CO₂.
- 8. Les résiliations sans motif dans le cadre de rénovations purement énergétiques sont inutiles et interdites en raison du risque de passage des loyers existants aux loyers du marché.
- 9. L'optimisation de l'exploitation des installations techniques du bâtiment devient obligatoire et peut soit être effectuée selon un cycle fixe (analogique au contrôle actuel des émissions), soit être déclenchée par des données de consommation d'énergie mesurées à distance.



Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

1. Les personnes souhaitant déménager ont la priorité pour obtenir des logements plus petits aux loyers existants (au lieu des loyers du marché) et/ou une assistance technique/architecturale pour la transformation de maisons individuelles en bâtiments destinés à des communautés d'habitation ou à des ménages multigénérationnels offrant une intimité suffisante.¹
2. Les spécialistes de la construction bénéficient d'un programme de reconversion, passant de la construction neuve à la rénovation des bâtiments et au remplacement des systèmes de chauffage. La restructuration des processus de construction permettra la création de nouvelles disponibilités et capacités.²
3. Depuis août 2024, le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) exige la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables pour les nouvelles constructions et le remplacement des chauffages dans les bâtiments existants. Les cantons doivent être tenus d'intégrer le module de base obligatoire du MoPEC 2025 dans leur législation énergétique d'ici 2026 au plus tard (BS, ZH, GE le font déjà).
4. Des programmes d'aide limités dans le temps et des garanties pour faciliter l'accès aux prêts rendent le changement de système de chauffage et l'isolation des mauvais bâtiments attractifs, socialement acceptables et possibles.

1 Si cela permet d'améliorer la liquidité du marché immobilier, un système de bonus-malus sera introduit afin de rendre encore plus attrayant le passage d'un logement spacieux à un logement plus modeste.

2 <https://ohkw.de/>, par les associations professionnelles et la SIA, et de les soutenir par des programmes de formation continue cantonaux et nationaux.



Transports terrestres

Malgré un réseau ferroviaire et une offre de transports publics de premier ordre, la Suisse fait piètre figure en matière de protection du climat dans le domaine des transports. Il y a une stagnation des parts de marché des voitures électriques, la flotte de véhicules à combustion est toujours la plus intensive en CO₂ d'Europe centrale, des longues distances sont effectuées par les pendulaires (malgré la densité de l'habitat) et il y a une augmentation du trafic de loisirs. En conséquence, les émissions de CO₂ du trafic routier suisse n'ont diminué que d'un faible 5% depuis 1990. Les gains d'efficacité des moteurs à combustion ont été presque entièrement absorbés par l'augmentation des kilomètres parcourus. En 2023 et 2024, seul un véhicule sur cinq nouvellement mis en circulation était un véhicule électrique.



Présentation de l'objectif

Élément central de la transformation, la demande en matière de transport diminue fortement, car dans de nombreux endroits, le travail, la formation initiale et continue, les loisirs et les achats peuvent être effectués dans un rayon de 15 minutes. Les moyens de transport peu encombrants et économies en énergie (marche, vélo, transports publics et moto) sont privilégiés dans les agglomérations. Pour les déplacements inévitables, les énergies renouvelables seront la norme partout à partir de 2030.

Les nouveaux véhicules n'émettent désormais plus de CO₂. Les véhicules existants fonctionnant à l'énergie fossile parcourent de moins en moins de kilomètres, car les coûts de carburant ont fortement augmenté en raison de la taxe sur les gaz à effet de serre et les coûts du trafic routier sont également de plus en plus facturés en fonction de la distance. Les émissions en amont de l'e-mobilité et de la construction d'infrastructures de transport sont également prises en compte. Le transport de personnes et de marchandises doit être aussi pauvre en CO₂ et efficace sur le plan énergétique que possible. En conséquence, les surfaces de transport sont également adaptées à une demande compatible avec le climat. Les surfaces de transport contribuent également, à l'intérieur de la zone à bâtir, à la limitation de l'imperméabilisation des sols nécessaire à l'adaptation au climat (au moins de manière analogue aux prescriptions de la loi sur l'aménagement du territoire en vigueur pour les zones non constructibles).

Le trafic pendulaire et surtout le trafic de loisirs au départ ou à destination des agglomérations s'effectuent avec des moyens de transport efficaces et peu gourmands en espace (en particulier les transports publics, le covoiturage ou le vélo électrique au lieu d'un véhicule personnel). Pour les destinations ou les livraisons en zone rurale, il existe des possibilités de correspondance ou de transbordement attrayantes en termes de temps, avec ou sans changement de mode de transport, de sorte que, la plupart du temps, seul le dernier kilomètre doit être parcouru en camion ou avec son propre véhicule. Comme pour les projets d'agglomération, la création d'un système de mobilité aussi efficace que possible est au cœur de la politique des transports, même en dehors des agglomérations, notamment en cas de cofinancement par la Confédération. Celui-ci est organisé différemment selon le type d'espace et d'urbanisation.

Les moteurs à combustion qui n'auront pas été remplacés d'ici 2035 devront être alimentés par des carburants synthétiques renouvelables, même si ceux-ci sont chers et relativement inefficaces. L'obligation de retirer de la circulation les véhicules à carburant fossile existants et l'élimination du CO₂ garantissent que les transports terrestres atteignent également leur objectif zéro net d'ici 2035.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- L'achat d'une voiture et le prix du carburant sont devenus moins chers en termes réels, mais les prix des transports publics ont augmenté plus fortement que l'inflation.
- Sans prise en compte des dommages climatiques et sans taxe d'incitation, des décisions individuelles dommageables et peu efficaces sont prises dans le domaine du transport de personnes - notamment une demande croissante, surtout dans le domaine des loisirs et des achats, l'achat de véhicules surpuissants.
- La nécessité d'une politique ambitieuse en matière de voitures neuves pour atteindre l'objectif zéro net est sous-estimée. Une voiture neuve reste en moyenne 14 ans sur les routes suisses (y compris la vente d'occasion) avant

- de continuer à rouler sur les routes étrangères.
- L'achat d'une voiture électrique se heurte le plus souvent à l'absence de possibilité de recharge à domicile ou sur le lieu de travail.
- Conduire une voiture électrique est considéré comme plus cher, alors qu'en tenant compte des coûts d'exploitation, les coûts sont moindres.
- L'aménagement du territoire et la planification des transports sont mal coordonnés. La planification de l'urbanisation est fortement orientée vers les besoins du trafic automobile (p. ex. répartition de l'espace routier, obligation de créer des places de stationnement pour les immeubles d'habitation). Les cantons et les communes ne respectent pas les directives de la Confédération en matière de planification des réseaux piétons. Un déficit d'exécution similaire menace la planification et la mise en œuvre du réseau cyclable, avec ses délais explicites, notamment en raison du manque de ressources humaines et financières.
- En réalité, les véhicules hybrides rechargeables ont un impact plus important sur le climat qu'ils ne le laissent entendre sur le papier. Leurs propriétaires les rechargent rarement et utilisent généralement le moteur à combustion par habitude. De plus, pour des raisons de coût ou de marketing, ces véhicules ne sont généralement équipés que d'une petite batterie.
- La redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) et l'accord sur les transports terrestres entre la Suisse et l'UE sont encore axés sur les polluants atmosphériques et non sur les émissions de CO₂, contrairement à la politique de l'UE en matière de poids lourds.

Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

1. Les transports publics et les infrastructures cyclables sont au moins mis sur un pied d'égalité avec le trafic individuel dans les instruments financiers existants destinés au trafic routier : les projets prêts à être réalisés dans le cadre des programmes d'agglomération ne sont plus reportés (affectation de plus de 12 % des dépenses FORTA) et les infrastructures cyclables en dehors des agglomérations sont financées par le financement spécial du trafic routier. L'exploitation de bus à la demande dans les zones rurales peut être financée par le crédit pour les transports publics régionaux.
2. Une taxe sur le CO₂ sans redistribution sur les carburants fossiles à hauteur des coûts des dommages climatiques est introduite. Il y est ajouté un mécanisme de compensation aux frontières pour éviter le tourisme à la pompe vers l'étranger. Cette taxe permettra une nette progression de l'électromobilité et des TP, qui

ont peu d'impact sur le climat.

3. Une taxe d'incitation supplémentaire avec redistribution récompense les comportements de mobilité respectueux de l'environnement et augmente l'effet incitatif. La restitution peut également être plus que proportionnelle pour certaines parties de la population (selon le lieu de résidence, la profession ou la classe sociale).
4. La loi sur l'aménagement du territoire oblige les cantons à planifier l'urbanisation dans leur plan directeur, au moins dans les villes et les agglomérations proches des centres, de manière à ce que les trajets pour les besoins quotidiens tels que le travail, l'habitat, les loisirs, la formation ne dépassent généralement pas 15 minutes. La loi comprend un délai de mise en œuvre, de sorte qu'après l'expiration de ce délai, aucune nouvelle construction (d'habitation) générant un trafic important ne puisse être autorisée dans les cantons en retard. Le nombre de places de stationnement est également réduit en dehors de ces zones par des mesures appropriées (habitat sans voiture ou au moins suppression de l'obligation de disposer de places de stationnement, démantèlement de parkings couverts, concepts de mobilité).
5. Pour les infrastructures de transport utilisées de manière intensive, telles que les tronçons d'autoroute, il convient d'introduire soit une perception des taxes au cas par cas (à l'instar de la taxe d'utilisation du Grand Saint-Bernard, conforme à la Constitution), soit une limitation d'accès (par ex. système de réservation de créneaux horaires au Gothard).
6. On renonce à augmenter la capacité du réseau routier, du moins tant que les véhicules à énergie fossile circulent. S'il n'y a pas d'offre excédentaire de carburants renouvelables synthétiques pour les moteurs à combustion, cela reste valable après 2035.
7. La déduction fiscale pour les pendulaires est supprimée ou, comme dans le canton de Berne, remplacée par un forfait optionnel pour les frais professionnels, dont le montant est indépendant du comportement de pendulaire. Le travail à domicile est assimilé, du point de vue fiscal et du droit du travail, au travail sur un lieu de travail.
8. Les offres de partage et le covoiturage avec des voies de circulation séparées sont encouragés.
9. Les voitures de tourisme fossiles ne seront mises en circulation qu'exceptionnellement à partir de 2030.
10. Des incitations en faveur de l'électromobilité et, secondairement, en faveur d'autres propulsions sans énergies fossiles sont mises en place. Soit par un aménagement ambitieux de l'instrument existant pour les flottes de véhicules neufs (au

plus tard en 2030, 20 g de CO₂/km en moyenne, c'est-à-dire ¾ en tout électrique), soit par un malus financier à l'achat d'un véhicule neuf, en plus de la réglementation existante pour les flottes, calculé comme en France en fonction des émissions de CO₂ du véhicule.

11. Les locataires et les propriétaires par étage peuvent dès à présent installer des bornes de recharge à leurs frais, car les futurs acheteurs de voitures électriques en profiteront également. A partir de 2030, les locataires devront pouvoir recharger leur véhicule électrique à domicile (aux tarifs habituels de l'électricité), à condition qu'une place de parking fasse partie de l'objet de la location.
12. La RPLP est étendue aux camionnettes inefficaces sur le plan énergétique, étant donné que celles-ci ne couvrent pas leurs coûts externes et que leur kilométrage est en forte augmentation. L'introduction de la redevance intersectorielle également pour le trafic lourd suppose que la RPLP sur les coûts externes non liés au climat soit augmentée au taux maximal autorisé par le droit européen.
13. Les contributions de la Confédération aux routes cantonales ne se calculent plus seulement en fonction du nombre de kilomètres et de l'altitude du réseau routier, mais aussi en fonction de la convivialité des routes cantonales pour l'habitat, les cyclistes et les transports publics.





Aviation

Le trafic aérien au départ de la Suisse est responsable de 11% des émissions de CO₂ en Suisse. Mais un avion émet également d'autres gaz qui ont une influence sur le climat, comme la vapeur d'eau et les oxydes d'azote. Les scientifiques recommandent de multiplier par trois les émissions de CO₂ du trafic aérien afin de tenir compte des gaz autres que le CO₂. Le trafic aérien est ainsi le secteur le plus nuisible en Suisse, avec une part de 27% de la pollution climatique.¹



Présentation de l'objectif

Le trafic aérien sera adapté aux objectifs climatiques par le biais de différentes mesures. D'une part, la demande de voyages en avion diminue, notamment parce que la population est généralement plus consciente de l'impact négatif d'un seul vol sur notre bilan carbon, mais aussi parce que le prix des billets d'avion et du fret aérien augmente fortement et que les moyens de transport alternatifs pour les courtes et moyennes distances gagnent en importance. D'autre part, le trafic aérien restant sera entièrement décarbonisé d'ici 2035, principalement grâce à l'utilisation de carburants synthétiques, mais aussi grâce à d'autres solutions techniques. Parallèlement, l'impact climatique des émissions restantes non liées au CO₂ sera compensé d'ici 2050 par l'utilisation de technologies retirant le CO₂ de l'atmosphère.

L'ampleur du trafic aérien d'ici 2050 est déterminée par le budget d'émissions de la Suisse et la disponibilité de solutions techniques. Ces dernières sont limitées à moyen terme, ce qui signifie que le trafic aérien devra fortement diminuer pour que les objectifs climatiques puissent être atteints.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- Actuellement, la politique du transport aérien vise surtout à créer un cadre pour satisfaire la demande de voyages en avion, sans envisager de manière cohérente des moyens de réduire les émissions qui soient compatibles avec le climat.
- Les billets d'avion sont très bon marché, car les coûts climatiques causés par le trafic aérien ne sont pas internalisés. Le trafic aérien international n'est soumis ni à une taxe sur le carburant, ni à une taxe sur la valeur ajoutée et ne paie pas de taxe sur le CO₂. En conséquence, le trafic aérien augmente de manière constante et rapide.
- Des billets d'avion trop bon marché donnent au transport aérien un avantage concurrentiel injustifié par rapport à d'autres alternatives plus respectueuses de l'environnement, comme le train, et entravent ainsi le développement de ces derniers.
- Avec la mondialisation, prendre l'avion est devenu une partie intégrante des habitudes de vie pour de nombreuses raisons : Visites de la famille et des proches, voyages d'affaires ou séjours d'études à l'étranger. Dans un pays prospère comme la Suisse, l'importance de l'aviation est encore plus grande, notamment en raison des voyages en avion liés aux vacances et aux loisirs. Les expériences de voyage sont souvent considérées comme un indicateur important du statut social.
- Il n'est pas facile pour les personnes qui voyagent de prendre réellement conscience de l'énorme impact climatique d'un vol en avion. C'est aussi pour cette raison qu'il est difficile d'en appeler uniquement à la responsabilité individuelle.
- Selon les estimations de l'industrie aéronautique, les avions électriques et à hydrogène ne seront disponibles qu'en petit nombre d'ici 2050. De plus, ils seront de petite taille et ne seront adaptés qu'aux courts et moyens courriers. Ils n'auront donc qu'un impact limité sur le transport aérien, d'autant plus que celui-ci continuera de croître.
- La production de carburant d'aviation durable (SAF Sustainable Aviation Fuel) est liée à de grands défis. D'une part, les biocarburants

¹ Les 27% se rapportent aux 122% obtenus en ajoutant deux fois 11% à 100%.

produits à partir de déchets durables et qui n'entrent pas en concurrence avec la production alimentaire sont peu disponibles. D'autre part, les possibilités de production de SAF non basées sur la biomasse, Power-to-Liquid et Solar-to-Liquid, en sont encore à la phase pilote et nécessitent de grandes quantités d'énergie, qui sont également nécessaires ailleurs. A cela s'ajoute le fait que les SAF ne réduisent qu'une partie des émissions non-CO₂.

- Le fret aérien ne couvre pas non plus la totalité de ses coûts, il est donc trop bon marché et augmente rapidement. Les exigences en matière de vitesse de transport augmentent à l'ère des commerçants en ligne mondiaux, des entrepôts nationaux plus petits et des offres 'exclusives' telles que les 'mangues mûries sur l'arbre' (à chaque 'saison'). Le fret maritime est lui plus exposé aux tensions politiques et aux dangers locaux (p. ex. le canal de Suez, le canal de Panama, le détroit d'Ormuz, etc.).

seront supportés par les responsables.

5. Environ 80% des passager·ères qui partent des aéroports suisses ont des destinations européennes. Il s'agit ici de mettre à disposition une offre de transports publics variée, fiable et attractive en termes d'horaires. Le système de réservation des transports publics doit également être fortement simplifié et amélioré.
6. Afin de rendre le train attractif en tant qu'alternative à l'avion, y compris en termes de temps de trajet, l'infrastructure ferroviaire transfrontalière sera développée, notamment grâce à un cofinancement suisse, de manière à pouvoir circuler à la vitesse du TGV ou de l'ICE (raccordement au réseau européen à grande vitesse 2e étape, entre autres Genève-Lyon, Bâle-Strasbourg).

Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

1. Les priorités de la politique aéronautique suisse (LUPO¹) sont redéfinies notamment par la fixation d'un budget CO₂, ainsi que d'une trajectoire de réduction.
2. Le principe du pollueur-payeur s'applique. La suppression de certains avantages fiscaux pour le trafic aérien international (taxe sur le kérosène et TVA) ne concerne pas seulement la Suisse. C'est pourquoi il est prévu d'introduire une taxe sur les billets d'avion et le fret pour les vols au départ de la Suisse, taxe qui sera calculée en fonction des émissions du voyage, en tenant compte de la distance et de la classe de transport. Une taxe doit également être prélevée sur les jets privés.
3. La voie vers l'objectif zéro net d'ici 2035 est tracée. Sur le budget résiduel de CO₂ restant, une part définie politiquement sera distribuée aux aéroports, qui devront à leur tour veiller à une répartition équitable et socialement acceptable des décollages encore possibles. Cette mesure permettra d'accélérer le développement et l'utilisation de solutions techniques.
4. La voie à suivre pour réduire les émissions non liées au CO₂ d'ici 2050 est également tracée. Une partie de cette réduction sera obtenue grâce à des solutions techniques. L'impact climatique des émissions non liées au CO₂ restantes sera compensé par l'élimination durable du CO₂ de l'atmosphère. Les coûts

¹ Politique aéronautique de la Suisse (LUPO), partie conceptuelle du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)



Agriculture et système alimentaire

L'agriculture suisse génère chaque année environ 6 millions de tonnes d'équivalent CO₂. A cela s'ajoutent les émissions de gaz à effet de serre des denrées alimentaires importées, de sorte que l'alimentation est responsable de 1,7t d'équivalent CO₂ par an et par personne¹.



Présentation de l'objectif

Pour réduire les émissions du système alimentaire, il est indispensable d'apporter des changements dans la production, la consommation et la transformation des aliments. L'objectif est une agriculture et une alimentation diversifiées et respectueuses du climat, basées sur des principes agro-écologiques. Elle protège nos sols, renforce la biodiversité et mise sur la protection biologique des plantes. Elle renonce aux engrains azotés de synthèse et réduit considérablement l'utilisation de pesticides. L'élevage adapté au site et basé sur les prairies n'entre pas en concurrence avec les humains en termes de surface et d'alimentation. Les systèmes de gestion de l'eau et d'agroforesterie augmentent la résilience face au changement climatique.

Une alimentation à base de plantes et une réduction du gaspillage alimentaire sont essentielles. Les supermarchés encouragent les options de consommation locales respectueuses de l'environnement et minimisent le gaspillage alimentaire. La chaîne de valeur est conçue de manière à garantir aux agriculteurs et à leurs employés des moyens de subsistance sûrs, des conditions de travail équitables et une alimentation saine et respectueuse du climat pour tous.

Même une agriculture et une alimentation respectueuses du climat continueront à générer des émissions résiduelles, notamment de protoxyde d'azote et de méthane. Pour les émissions qui ne peuvent pas être entièrement réduites, des mesures d'élimination et de stockage du CO₂ sont nécessaires pour atteindre l'objectif zéro net.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- En Suisse, la cohérence politique fait défaut : les subventions nuisibles au climat et à la biodiversité, telles que la promotion des ventes de produits animaux, les aspects liés aux améliorations structurelles et les contributions à la sécurité de l'approvisionnement conduisent à des incitations erronées et à des distorsions du marché. Le système actuel des paiements directs continue d'encourager des mesures contradictoires au lieu de pratiques et de concepts agricoles globaux, innovants, résilients et durables.
- La chaîne de création de valeur n'est pas assez transparente et les prix et les marges sont souvent injustes : grâce à leur pouvoir sur le marché, les grands distributeurs déterminent de manière déterminante qui reçoit ou paie combien pour un produit. Or, cela ne reflète souvent pas les coûts réels du système alimentaire et conduit à des incitations erronées - et donc à des décisions non durables, tant du côté de la production que de la consommation.
- Une grande partie de la valeur ajoutée de l'agriculture suisse repose sur la production animale, notamment parce que les trois quarts des fonds fédéraux sont directement ou indirectement affectés à la production animale. Dans ces conditions, il est difficile d'envisager une transformation durable et socialement acceptable du système alimentaire. Les investissements à long terme, et donc l'endettement, surtout dans l'élevage et la construction d'étables, font que l'élevage joue un rôle central dans la stabilité économique des exploitations et qu'il en résulte des dépendances de sentier.
- Le système agricole a une forte inertie et rend difficiles les changements, les innovations et les changements de système. Les paiements directs rémunèrent d'une part les prestations de l'agriculture souhaitées par la société, mais les contributions liées à la surface en particulier entraînent également les agriculteurs dans une situation de dépendance et favorisent le changement structurel vers des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus

¹ OFS

en plus grandes. Les contenus de la formation agricole initiale et continue sont dépassés, la recherche (publique) n'est pas suffisamment orientée vers de nouveaux concepts tels que l'agroécologie. Des acteurs économiques et politiques importants et puissants dans et autour de l'agriculture, qui profitent de la production industrielle intensive, sont intéressés par le statu quo. De plus, les effets d'un tournant agricole n'apparaissent que des années après l'introduction de systèmes, pratiques et méthodes alternatifs.

- De nombreuses habitudes alimentaires sont culturellement ancrées et basées sur la production animale. Cela rend également la transformation difficile. Il faut des signaux clairs en matière de prix et une nouvelle norme alimentaire. Au restaurant et à la maison, l'option respectueuse du climat doit devenir la norme.

Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

1. L'impact climatique de chaque produit du système alimentaire suisse est reflété dans le prix pour les consommateurs par une taxe sur les gaz à effet de serre largement introduite, y compris une compensation fiscale marginale. Cela encourage une alimentation locale, saisonnière et principalement végétale ainsi que des méthodes de production durables et respectueuses des sols. Les producteurs reçoivent des prix équitables qui permettent une agriculture durable. La place agricole suisse est renforcée par rapport à l'étranger.
2. Les subventions nuisibles au climat et à la biodiversité (y compris la promotion des ventes de produits animaux) sont systématiquement supprimées, y compris dans l'agriculture, dans un souci de cohérence politique.
3. Le système des paiements directs est axé sur des programmes globaux qui soutiennent des formes de production adaptées au site et agroécologiques. Les systèmes agroforestiers et de gestion de l'eau sont introduits et encouragés sur l'ensemble du territoire.
4. Un fonds de transformation finance l'adaptation de la production paysanne vers plus d'agroécologie ; les agriculteurs sont accompagnés par des conseils en entreprise. En outre, l'échange direct et horizontal de connaissances entre les praticiens est également encouragé.
5. Un objectif contraignant de la Confédération oblige l'industrie de transformation, le commerce de détail et la restauration collective à adapter leur assortiment aux objectifs climatiques. Les produits végétaux, locaux et saisonniers ainsi que les produits issus de l'agriculture biologique sont

prioritaires et font l'objet d'une publicité et d'un placement appropriés. Des normes écologiques minimales et l'intégration de la taxe sur les GES garantissent la prise en compte des effets négatifs sur le climat et l'environnement. Le gaspillage alimentaire est fortement réduit par une taxe sur les déchets alimentaires au niveau des consommateurs et du commerce de détail. Le commerce de détail est incité à minimiser le gaspillage alimentaire par un plafond légal et un système de certificats négociables.¹

6. Les recettes de la taxe sur les gaz à effet de serre permettent de financer la remise en eau de 1000 ha de tourbières hautes drainées
7. Une loi sur la chaîne d'approvisionnement garantit que les denrées alimentaires importées sont produites dans des conditions durables afin d'éviter la délocalisation des émissions à l'étranger. L'importation de produits nuisibles au climat est minimisée par la compensation fiscale aux frontières.
8. La recherche, la formation et le perfectionnement agricoles sont axés sur des méthodes et des systèmes de culture respectueux du climat, résilients et agroécologiques. Le développement de nouvelles technologies visant à améliorer l'efficacité des ressources (p. ex. systèmes d'irrigation économies en eau) et de machines pour les systèmes agroforestiers ou les cultures mixtes est encouragé. La sélection de variétés et de races robustes est également encouragée, reste accessible en tant que patrimoine paysan et est protégée contre les brevets.

¹ [IEEP](#)



Énergie et électricité



Présentation de l'objectif

L'approvisionnement énergétique, jusqu'à présent dominé par les énergies fossiles et nucléaires, sera converti d'ici 2035 à 100 % d'énergies renouvelables et à une utilisation économe de l'énergie.¹ Cela sera possible grâce à une électrification accrue et au passage à des combustibles et carburants renouvelables (par exemple pour l'aviation), qui continueront d'être partiellement importés à l'avenir. Ces besoins sont particulièrement élevés dans le secteur de l'aviation et ne peuvent pas être couverts par la production nationale. La construction en cours de centaines de milliers de petites et moyennes centrales solaires modifie les exigences en matière de réseaux et de stockage. Le smart grid, qui intègre non seulement la production d'électricité mais aussi les consommateurs tels que les bâtiments et l'électromobilité, passe également du statut d'exercice libre à celui d'obligation gratifiante grâce à de nouveaux modèles tarifaires.

Afin de maintenir l'acceptation de la transition énergétique, la protection de la biodiversité, des paysages et des sites est prise en compte et la biodiversité est renforcée chaque fois que possible. Un large mélange d'énergies renouvelables est utilisé afin d'augmenter la résilience du système électrique. Visuellement, cela se traduit surtout par une modification de la conception des toits, des façades et des infrastructures. Des extensions ciblées du réseau et une nouvelle génération de transformateurs sont mises en avant afin de répondre à la demande croissante d'électricité et à l'évolution des profils de production.

Au lieu de construire de nouvelles centrales de réserve, les fonds sont investis dans la transition énergétique et les possibilités existantes de gestion de la demande ainsi que les capacités de stockage et de production existantes sont utilisées.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- Obtenir chaque année de nouvelles surfaces sur les bâtiments/infrastructures pour la construction de 2,5 GW de photovoltaïque est un défi, car de nombreux propriétaires craignent les dépenses, ne disposent pas des moyens financiers nécessaires ou ne veulent pas s'engager pour 30 ans. Si les adaptations du réseau et les transformateurs bidirectionnels sont réalisés trop tard, les nouvelles centrales ne pourront pas être raccordées au réseau ou seulement avec du retard.
- Faute d'évaluations environnementales stratégiques, d'enquêtes sur la biodiversité et à cause de rapports d'impact sur l'environnement (RIE) insuffisants, trop de projets illégaux sont développés ou les projets sont optimisés trop tard.
- En Suisse, les procédures d'autorisation pour les centrales et les infrastructures durent souvent trop longtemps - non seulement en raison des oppositions et des recours, mais aussi parce que les autorités et les tribunaux ont besoin de beaucoup de temps à chaque étape de la procédure.
- La possibilité d'améliorer l'état critique de notre réseau hydrographique par l'assainissement des centrales hydroélectriques existantes et par la correction des cours d'eau est trop peu exploitée. Les raisons en sont la lenteur des planifications cantonales et le manque de moyens de soutien provenant du fonds national d'assainissement.
- La quantité potentiellement énorme de batteries de voitures électriques ne peut actuellement pas être utilisée pour alimenter le réseau, car il manque des stations de recharge (intelligentes) dans les immeubles locatifs. La majorité des batteries actuelles ne peuvent pas encore être utilisées de manière bidirectionnelle.
- La plupart des tarifs actuels de l'électricité et du réseau ne sont pas encore dynamiques et créent donc de mauvaises incitations pour le développement, le stockage et la consommation ou entravent de nouveaux modèles commerciaux qui auraient dû voir le jour.
- Si des spécialistes et des instances

1 [Alliance-Environnement](#)

d'autorisation s'occupent de nouvelles centrales thermiques de réserve (centrales à gaz), ces personnes manqueront pour la transition énergétique.

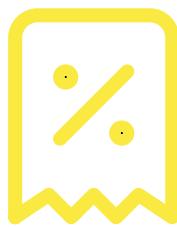
- Les discussions sur les nouvelles centrales nucléaires détournent les décideurs et la population de l'important développement des énergies renouvelables. Si les centrales nucléaires étaient subventionnées, l'argent manquerait pour financer les énergies renouvelables et saboterait leur développement.

seront prises en compte. Des restrictions d'utilisation seront imposées aux cryptomonnaies qui utilisent des algorithmes inefficaces sur le plan énergétique et l'intelligence artificielle, et aucune autorisation ne sera accordée à ces centres de calcul.

Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

1. Des normes solaires analogues à celles de l'UE seront introduites. De grandes surfaces appropriées sur les bâtiments, les parkings et d'autres infrastructures doivent être équipées d'installations solaires dans des délais raisonnables, de manière à atteindre une augmentation continue d'au moins 2,5 GW par an.
2. Une réglementation contraignante oblige tous les gestionnaires de réseau de distribution à adapter leur infrastructure pour l'avenir et éviter les retards de raccordement.
3. Des instruments de promotion et des tarifs de rachat minimaux garantissent que des installations bien planifiées sur des sites appropriés sont rentables.
4. Des normes sont introduites pour la définition des zones appropriées cantonales et celles-ci sont définies le plus rapidement possible. Des exigences claires sont fixées pour les rapports d'impact sur l'environnement.
5. Les taxes pour l'assainissement des eaux sont doublées afin d'assurer le financement.
6. Le droit de pouvoir recharger les voitures électriques est introduit.
7. Des tarifs d'électricité et de réseau dynamiques, adaptés au réseau et au principe du pollueur-payeur, avec des garanties de prix, constituent les bonnes incitations pour le stockage local et la gestion intelligente de l'offre et de la demande. Cela permet également de réduire le besoin d'extension de l'infrastructure de réseau.
8. Il n'y a pas de soutien public direct ou indirect pour les nouvelles centrales thermiques de réserve, y compris les centrales nucléaires nouvelles et existantes.
9. Le marché de services d'efficacité obligatoire pour l'électricité dans la loi sur l'énergie est étendu à toutes les sources d'énergie. Les objectifs annuels d'économie d'énergie seront augmentés et les réductions de consommation mesurables par des changements de comportement et un comportement suffisant





Place financière et investissements directs à l'étranger



Présentation de l'objectif

Le secteur financier suisse dans son ensemble devient une partie de la solution pour la transformation mondiale et assume une plus grande responsabilité. Une organisation cohérente de tous les flux financiers (investissements, financements, assurances, etc.) respectueuse du climat offre un grand levier climatique pour la Suisse.

Le cadre juridique et les normes sociales rendent les investissements, les crédits et les services d'assurance attrayants pour les projets et les entreprises durables et respectueux du climat. La place financière suisse s'abstient de faire des affaires avec les énergies fossiles et des affaires qui entraînent la destruction des forêts, des zones humides et d'autres écosystèmes précieux. Conformément à l'art. 99, al. 2 Cst., la Banque nationale suisse mène « une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays » et entend bien entendu par « intérêt général du pays » la durabilité et la réalisation des objectifs en matière de climat et de biodiversité.

La Suisse n'encourage et ne protège plus que les investissements directs durables à l'étranger, en exigeant systématiquement et explicitement le respect des droits humains et de la protection du climat et de l'environnement dans les pays partenaires.

La Suisse laisse de côté le débat stérile sur la question de savoir si la première étape doit passer par l'économie réelle ou par l'économie financière, se concentre sur les forces et les instruments de transformation sur la base de normes claires et de la transparence et met en place les incitations appropriées et à long terme.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- Avec leurs investissements actuels, les acteurs financiers suisses sont coresponsables d'émissions mondiales qui sont environ 14 à 18 fois plus élevées que

nos émissions nationales.¹ Il manque des prescriptions contraignantes ainsi que des mécanismes de vérification et de sanction indépendants : la réglementation actuelle de la Confédération en matière de durabilité dans le secteur financier mise avant tout sur des mesures volontaires et l'autorégulation de la branche ainsi que sur des recommandations visant à instaurer la transparence et la publication (p. ex. tests de compatibilité climatique PACTA, Swiss Climate Scores, etc.) Celles-ci ne suffisent pas et il règne une certaine désorientation - notamment au vu du dynamisme des développements réglementaires au sein de l'UE en matière de durabilité dans le secteur financier.

- Jusqu'à présent, les conditions-cadres adéquates pour les investissements verts et respectueux du climat font défaut. L'absence d'internalisation des coûts externes crée de mauvaises incitations pour les projets fossiles, tant en termes de rentabilité que de risques.
- Les dispositions réglementaires existantes dans le droit des marchés financiers et le droit des sociétés anonymes encouragent la pensée à court terme (par exemple, reporting des bénéfices/pertes par trimestre). L'important principe de précaution n'a pas sa place dans la réglementation des marchés financiers.
- Il existe un puissant lobby ainsi qu'un préjugé théorique, non étayé par la recherche empirique, en faveur de la dérégulation et contre les directives et mesures étatiques dans le secteur financier. De nombreux acteurs du marché financier déplorent et combattent les nouvelles mesures par crainte d'une bureaucratie accrue et d'un surcroît de travail en matière de rapports et de transparence. L'intégration de critères de durabilité dans les modèles de risque, les rapports et les stratégies commerciales est coûteuse, surtout pour les petits établissements financiers.
- Avec la prise de conscience environnementale et la demande croissante des clients pour des investissements durables, le risque de greenwashing a augmenté dans le secteur financier. Jusqu'à présent, le secteur financier a empêché la mise en place de mesures étatiques efficaces contre l'écoblanchiment.

1 Étude McKinsey 2022

- Les investisseurs peuvent difficilement évaluer la durabilité réelle des projets et des entreprises, car il n'existe pas de données ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) standardisées, comparables et fiables sur les entreprises. Le manque de définition de la durabilité pose également problème.¹
- Les contrats, par exemple dans le domaine des assurances, sont souvent à court terme et créent de mauvaises incitations du point de vue de l'environnement. Ils encouragent ainsi « l'aléa moral », un comportement plus risqué des assurés, et empêchent notamment de trouver des solutions respectueuses de l'environnement en cas de sinistre.
- La sensibilisation de la population et des politiques sur les possibilités et le rôle du secteur financier dans la transition est encore globalement faible.

Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

1. Pour les acteurs des marchés financiers enregistrés en Suisse, tous les types de financements (investissements, crédits, etc.) et de services d'assurance (y compris les garanties de la Confédération contre les risques à l'exportation) qui permettent l'exploitation de nouvelles installations liées à des énergies fossiles ou l'extension d'installations existantes (y compris le gaz en tant que prévue 'technologie de transition') et qui entraînent la destruction de forêts, de zones humides et d'autres écosystèmes précieux seront interdits.
2. Les exigences de fonds propres sont modifiées afin de prendre en compte les risques liés au climat et à la biodiversité dans la réglementation microprudentielle et macroprudentielle. Pour que cela se fasse de manière suffisante, une couverture complète (« one for one ») en fonds propres des crédits et des assurances sera exigée pour les investissements dans les entreprises pétrolières, gazières et charbonnières. Le respect des nouvelles directives sera contrôlé tous les trimestres, les résultats des contrôles seront communiqués publiquement et les infractions seront sévèrement sanctionnées.
3. Les institutions financières seront tenues par la loi de présenter et de mettre en œuvre des plans de transition robustes et crédibles pour la décarbonisation. Leurs objectifs climatiques sont basés sur la science et orientés vers les objectifs de l'Accord de Paris, en prenant en compte les émissions en amont et en aval (scope 1 à 3), ainsi que des objectifs intermédiaires mesurables et des mesures pour les atteindre. A moyen terme, les aspects de protection de la nature seront également intégrés dans les plans de

transition.² Les plans de transition des investisseurs et des gestionnaires d'actifs qui continuent d'investir dans des entreprises qui portent la plus grande responsabilité dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre et la destruction d'écosystèmes précieux doivent inclure les résultats de leurs activités d'actionnariat actif et exposer une stratégie d'escalade assortie d'un calendrier si les entreprises ne répondent pas aux attentes dans un délai raisonnable. Les plans de transition et leur mise en œuvre doivent faire l'objet d'un examen indépendant.

4. La Constitution, les lois et les règlements obligent explicitement les acteurs financiers à prendre en compte les impacts et les risques climatiques en tant que devoir fiduciaire.
5. Les secteurs ou les entreprises respectueux du climat reçoivent le capital nécessaire à la transition vers une économie neutre en carbone. Cela peut se faire entre autres par le biais d'une banque d'investissement verte publique dont les objectifs et les instruments sont clairement définis. Elle peut mettre à disposition des fonds pour des investissements verts et des crédits pour des entreprises et des projets, et empêcher les majorations de risque sur les intérêts. Elle peut agir de manière autonome en tant que bailleur de fonds ou accorder des garanties (de-risking) et permettre ainsi à davantage de capitaux privés d'affluer dans ce domaine.
6. Les pouvoirs publics jouent un rôle de pionnier en obligeant notamment les entreprises de droit public et les entreprises de droit privé détenues en majorité ou en totalité par l'État à respecter des normes de durabilité claires et strictes lors de leurs investissements (à l'étranger). Des listes négatives d'entreprises existent pour les investissements de toutes les institutions publiques, elles sont régulièrement contrôlées et actualisées, étendues à l'ensemble du domaine de la durabilité et déclarées contraignantes.
7. Les accords bilatéraux de protection des investissements, principal instrument de protection des investissements directs à l'étranger, seront limités aux investissements durables et respectueux du climat, assortis d'engagements contraignants en matière de respect des droits humains.³
8. Dans le cadre d'une offensive de formation et de perfectionnement, les entreprises du secteur financier suisse s'engagent à former d'ici 2027 tous leurs collaborateurs sur le thème des impacts et des risques environnementaux (climat et biodiversité). L'impact climatique des produits est intégré dans le processus de conseil. Les produits liés au développement durable constituent l'offre standard et sont en accord avec les objectifs internationaux en matière de climat ou de développement.

2 WWF

3 Public Eye



Financement climatique



Présentation de l'objectif

Les pays pauvres sont ceux qui ont le moins contribué au réchauffement climatique, mais qui sont les plus touchés par ses effets négatifs et qui disposent des moyens financiers les plus limités pour s'adapter à l'évolution des conditions. Leurs coûts d'adaptation au changement climatique et de couverture des dommages et des pertes sont donc supportés en grande partie par les États pollueurs, dont la Suisse fait partie, et par les entreprises ayant une grande responsabilité dans la crise climatique. Les pays pauvres peuvent ainsi se développer dans le respect du climat tout en mettant en place un approvisionnement en énergie renouvelable pour leur population et leur économie. La transformation pour la protection du climat va ainsi de pair avec le développement durable. En effet, la lutte contre la pauvreté réduit indirectement la vulnérabilité des personnes face aux effets négatifs du réchauffement climatique, car dans tous les pays, ce sont les personnes les plus pauvres qui ont le moins de marge de manœuvre pour se protéger de la chaleur, de l'excès ou du manque d'eau, etc. La justice climatique implique donc également une réduction des inégalités mondiales.

L'obligation des pays industrialisés de soutenir financièrement les pays en développement est inscrite dans l'Accord de Paris (art. 9). Son montant est négocié dans le cadre d'objectifs de financement pluriannuels au sein du processus climatique de l'ONU. Selon la convention-cadre (CCNUCC)¹, les contributions des différents pays industrialisés doivent correspondre « à leurs responsabilités communes mais différencierées, à leurs capacités respectives et à leur situation sociale et économique ». La Suisse s'acquitte de cette obligation internationale en prévoyant dans son budget national une contribution financière appropriée à la transformation mondiale et en garantissant son financement à long terme.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- Le déficit de financement dans les pays les plus pauvres s'accroît d'année en année et freine la transformation.
- Rares sont les pays qui peuvent se permettre d'octroyer des prêts à taux d'intérêt élevés conformes aux conditions du marché, et pourtant, ils sont largement utilisés dans le financement international de la lutte contre le changement climatique. Au niveau international, une part trop faible du financement est accordée sous forme de subventions.
- L'objectif international de financement climatique fixé jusqu'à présent à 100 milliards de dollars par an a surtout été atteint par des astuces comptables et ne peut pas combler le déficit de financement. La Suisse n'assume pas non plus sa responsabilité de fournir sa juste part et de soutenir financièrement de manière appropriée les pays plus pauvres dans l'atténuation, l'adaptation et la couverture des dommages et des pertes.
- La crise de la dette dans le Sud mondial empêche de nombreux pays pauvres de financer leur propre transformation. Les taux d'intérêt de leurs obligations d'État sont massivement plus élevés que ceux des pays riches.
- La crise de la dette dans le Sud mondial renforce dans de nombreux pays la dépendance à l'égard de l'extraction d'énergies fossiles. En effet, pour rembourser leur dette, ces pays sont tributaires de devises étrangères qu'ils ne peuvent jusqu'à présent obtenir que par l'exportation de matières premières. Tant que ces pays ne pourront pas diversifier leurs activités économiques, cette dépendance entravera leur transformation.
- Le financement privé n'afflue que si le rendement et le risque sont proportionnels. Cela n'est possible que pour les projets présentant un potentiel de rendement, tels que les investissements dans les énergies renouvelables dans les pays à revenu moyen à élevé et bénéficiant d'incitations appropriées. Les projets d'adaptation et la couverture des dommages et des pertes, en particulier, ne

¹ [Fedlex](#)

sont pas directement rentables et nécessitent des fonds publics.

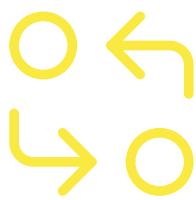
- Les investissements privés en provenance de l'étranger entraînent des sorties de devises dans les pays du Sud mondial en raison du rapatriement des bénéfices, ce qui peut aggraver leur situation d'endettement.
- Pour mobiliser des fonds privés en faveur du financement climatique, il faut également des fonds publics (par exemple pour la réduction des risques) qui entrent en concurrence avec le financement climatique public sous forme de subventions.
- La Suisse a un frein à l'endettement très strict. C'est pourquoi des négociations budgétaires difficiles ont lieu chaque année. Dans ce contexte, les dépenses qui profitent plutôt indirectement à la Suisse ont souvent moins de priorité que celles qui profitent directement aux groupes d'intérêts en Suisse. Le financement climatique profite indirectement à la Suisse, par exemple en évitant des foyers de conflits et des causes de fuite supplémentaires dans le Sud global, mais ne profite directement à personne en Suisse, contrairement par exemple aux contributions pour les pompes à chaleur ou les installations solaires. Il s'agit là d'un obstacle de politique intérieure pour le Conseil fédéral, raison pour laquelle il a fixé trop bas la « juste part » de la Suisse à l'objectif (actuel) de 100 milliards et qu'il la préleve en grande partie sur le budget existant de la coopération internationale au détriment d'autres priorités, au lieu d'allouer des moyens supplémentaires à cet effet, comme l'exigerait la Convention-cadre sur les changements climatiques.
- Lors de la COP29 à Bakou, un nouvel objectif de financement pour l'aide aux pays en développement a été adopté à hauteur de 300 milliards de dollars par an à partir de 2035. Parallèlement, tous les acteurs sont appelés à contribuer aux investissements étrangers nécessaires dans les pays en développement à hauteur de 1300 milliards de dollars par an à partir de 2035 (1900 milliards de dollars d'investissements supplémentaires étant attendus des pays bénéficiaires eux-mêmes).
- Compte tenu des obstacles à une augmentation substantielle des investissements privés (rapport risque/rendement) et à l'autofinancement des pays en développement (endettement, taux d'intérêt élevés), la Suisse ne contribuera à combler le déficit de financement que si elle fournit sa juste part des besoins de soutien estimés à 1000 milliards de dollars par an.¹



Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

1. Avec une nouvelle base légale (nouvelle loi ou partie de la loi sur la protection du climat), la Suisse définit sa stratégie de financement climatique international. Celle-ci comprend
 - a) la définition de la part équitable de la Suisse comme étant au moins 1% du montant total nécessaire, conformément à sa performance économique (part de la Suisse dans le PIB de tous les pays donateurs) et à sa responsabilité historique (empreinte climatique, y compris les importations, et coresponsabilité en tant que place financière et de négoce de matières premières),
 - b) la participation à hauteur d'au moins 1% à la constitution du Fonds des Nations Unies pour dommages et pertes,
 - c) le rapport public annuel sur l'utilisation des fonds,
 - d) une disposition prévoyant que ces contributions ne se font pas au détriment d'autres objectifs de coopération internationale, tels que l'éducation ou la santé.
2. La Suisse introduit également une obligation pour les entreprises suisses ayant une responsabilité climatique élevée (historique) de verser une contribution équitable au fonds pour les dommages et pertes dans le Sud mondial.
3. La Suisse s'engage pour atténuer la crise de la dette. Elle n'est certes pas une grande créancière dans le Sud global, mais doit veiller à ce que les créanciers privés ayant leur siège en Suisse participent aux procédures de désendettement.
4. Comme promis lors de la COP 26 à Glasgow, la Suisse ne fournit plus de soutien public aux projets d'énergie fossile à l'étranger (Déclaration de Glasgow).

¹ [Alliance Sud](#), 2025 : Financement climatique - plus urgent que jamais !



Mesures d'adaptation, pertes et dommages en Suisse



Présentation de l'objectif

Selon le GIEC, les dix prochaines années seront décisives pour l'adaptation au changement climatique. La Suisse l'a reconnu et saisit sa chance. Elle a nettement augmenté la vitesse de mise en œuvre des mesures d'adaptation afin que l'écart avec la vitesse actuelle du changement climatique, ou plutôt le déficit d'adaptation, ne s'accroisse pas mais se réduise.

L'action rapide de la Suisse est importante. Tant la réduction des émissions de gaz à effet de serre que l'adaptation au changement climatique peuvent réduire les conséquences et les risques du changement climatique. Moins on investit dans la mitigation, plus il faut investir dans l'adaptation afin de réduire les risques à un niveau supportable. Notre vision et notre objectif commun sont en fin de compte un développement durable et résilient au climat. Cela permet d'obtenir des co-bénéfices considérables, y compris dans des domaines qui vont au-delà du climat (p. ex. la santé).

En matière d'adaptation au climat, il faut tenir compte du fait qu'à partir de 1,5°C de réchauffement, les risques se multiplient (c'est-à-dire qu'ils n'augmentent pas simplement de manière linéaire). A partir de 2°C de réchauffement, de nombreuses mesures d'adaptation deviennent inefficaces, voire impossibles. En outre, les risques deviennent de plus en plus complexes et interconnectés. De plus, de nombreux risques systémiques ne sont pas encore totalement compris, notamment les points de basculement.



Obstacles intersectoriels à la transformation

- A l'échelle mondiale comme en Suisse, ce sont surtout des mesures d'adaptation incrémentales qui ont été planifiées et mises en œuvre jusqu'à présent. Il s'agit de mesures qui ne modifient pas les structures ou les systèmes sous-jacents, mais qui interviennent principalement de manière ponctuelle dans le système existant.

- L'adaptation au climat est un processus très transversal et ne peut donc pas être abordée de manière purement sectorielle. En conséquence, l'administration principalement structurée de manière sectorielle au niveau fédéral, cantonal et communal est un obstacle majeur à la réussite de l'adaptation.
- Les individus, la société et la politique ont souvent du mal à se représenter 'l'inimaginable'. C'est-à-dire qu'il est difficile de développer une conscience pour des développements ou des événements qui se situent clairement en dehors de l'horizon de l'expérience. Jusqu'à présent, les scénarios d'adaptation s'orientent souvent vers les événements les plus probables et non vers un éventail de scénarios possibles qui comprendrait également les scénarios extrêmes possibles.¹
- Les estimations des coûts de l'adaptation au climat sont certes encore entachées d'incertitudes, mais pour la Suisse, il faut certainement s'attendre à des coûts de l'ordre du milliard (CHF).
- D'une part, l'intégration de l'adaptation dans les différents secteurs politiques et économiques est encore insuffisante. D'autre part, de nombreux efforts en Suisse en sont encore au stade pilote. Le dernier rapport du GIEC, notamment, a clairement montré que le renforcement des efforts d'adaptation doit être une priorité pour tous les pays.
- En Suisse aussi, les connaissances sur les risques systémiques du changement climatique sont insuffisantes, ce qui constitue un obstacle important à l'adoption de mesures efficaces.



Combinaison d'instruments pour réduire les obstacles et accélérer la transformation

Le chapitre suivant « Conséquences financières et financement » montre comment les fonds pour l'adaptation aux changements climatiques seront générés en Suisse. Ces moyens nationaux ouvrent à la Confédération des possibilités supplémentaires de soutenir des mesures d'adaptation au niveau cantonal et communal. Les critères et champs

¹ Sur la nécessité de se préparer également à des scénarios extrêmes, voir <https://www.pnas.org/doi/epdf/10.1073/pnas.2108146119>

d'action suivants doivent être particulièrement pris en compte :

1. L'adaptation au climat vise durablement le bien-être, la santé et la sécurité de la population suisse. Les inégalités sociales ne sont pas renforcées par les mesures d'adaptation, mais évitées ou réduites. La protection civile ou d'autres services sont chargés de mettre en place des abris contre la chaleur et d'élaborer des plans d'évacuation et d'arrêt en cas de besoin, notamment pour le personnel des chantiers. Les mesures comprennent également des travaux de génie civil pour protéger certaines zones et, s'il n'y a pas d'autre possibilité, le déplacement de certains groupes de population (cf. Brienz (GR), Guttannen). Les interdictions de construire, de transformer et d'accéder aux sites sont réexaminées périodiquement.
2. La limitation actuelle de l'imperméabilisation des sols hors de la zone à bâtir est étendue (avec les mêmes exceptions) à l'imperméabilisation des sols à l'intérieur de la zone à bâtir, ce qui réduit les coûts d'adaptation et de dommages pendant les périodes de fortes pluies et de canicule. L'imperméabilisation supplémentaire des sols reste possible de manière analogue à la réglementation en dehors des zones à bâtir, mais elle doit être compensée par des mesures de désimperméabilisation.
3. Les mesures d'adaptation au climat tentent d'atteindre le plus grand nombre possible de co-bénéfices, par exemple dans le domaine de la biodiversité, de la protection du climat et, de manière générale, dans le domaine du développement durable. La Confédération, les cantons et les communes sont donc sensibilisés à la nécessité de donner la priorité, dans la mesure du possible, aux mesures transversales et intersectorielles.
4. Les concepts de la ville éponge sont appliqués de manière cohérente dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ceux-ci sont efficaces à la fois contre la chaleur et les fortes précipitations et améliorent en outre la qualité de vie.¹
5. Les chaînes d'approvisionnement internationales sont examinées et les risques importants sont identifiés afin de prendre les mesures de prévention des risques correspondantes (en particulier aussi dans le domaine des risques systémiques et cumulés).
6. La Suisse étudie les conséquences de la migration liée au climat² et adapte ses structures, sa législation, etc. Elle s'engage également au niveau international pour des solutions équitables.
7. Ressources en eau : la Suisse met en œuvre une gestion intégrale de l'eau qui crée un équilibre

entre l'offre (saisonnière) et la demande en eau des différents secteurs (production d'énergie, agriculture, tourisme, industrie, ménages, etc.), assure la préservation et le renforcement de la biodiversité et est robuste tant face à la pénurie d'eau que face aux inondations.

¹ Pour l'instant, ces efforts ne sont déployés qu'au niveau pilote et pour quelques nouvelles constructions de parties de lotissements ; les coûts d'une mise en œuvre généralisée pour les constructions existantes sont toutefois énormes - certainement de l'ordre du milliard.

² 'La mobilité humaine dans le contexte du changement climatique' (HMCCC)



Conséquences financières et financement

Bien que de nombreuses mesures de décarbonisation sont rentables sur leur durée de vie, les financements supplémentaires et la répartition des charges jouent un rôle croissant dans la lutte contre le changement climatique à court et moyen terme. Plus de 30 années ont été perdues depuis le premier rapport du GIEC en 1990, cela signifie aujourd'hui qu'une décarbonisation fortement accélérée est nécessaire, et donc que les infrastructures, les équipements et les véhicules doivent être remplacés prématûrement (stranded assets). Cela implique des mesures d'adaptation parfois coûteuses afin de minimiser les dommages et les pertes. Lorsque les adaptations ne suffisent déjà plus, les dommages et les pertes doivent - dans la mesure du possible - être amortis monétirement. En Suisse et dans le monde. Comme nous l'avons expliqué dans la première partie sur le budget CO₂ restant, la Suisse a une grande responsabilité à cet égard. Même des mesures coûteuses pour extraire le CO₂ de l'atmosphère apparaissent aujourd'hui comme nécessaires.

Du côté des dépenses, on peut estimer les ordres de grandeur suivants par an :

- 9 milliards de francs comme contribution au financement international de la Suisse pour le climat (1% d'un objectif de 1'000 milliards USD/a)
- 1 milliard de francs chacun pour les mesures d'adaptation, les pertes et les dommages en Suisse
- 5 milliards de francs pour l'élimination du CO₂
- 5 milliards de francs pour une décarbonisation rapide en Suisse¹
- Contributions d'allègement pour les ménages de condition économique modeste
- 5% des taxes pour un fonds « Just Transition »

Cela représente un montant total de 23 à 30 milliards de francs² en 2026, soit environ 2,5% du PIB.

La protection du climat est-elle donc surtout coûteuse ? Non, ne pas protéger le climat coûte cher. Comme la source de revenus prévue est en premier lieu des taxes basées sur le principe du pollueur-payeur à hauteur des coûts des dommages climatiques, on ne dépensera pas plus d'argent d'ici 2040 que les dommages climatiques évités. Cela en vaut donc la peine. Un document de recherche de l'Institut de Potsdam pour la recherche sur l'impact climatique estime les dommages climatiques mondiaux entre 19 et 59 mille milliards de dollars d'ici 2050, en ne tenant compte que des coûts estimables.³ Pouvoir éviter une partie de ces dommages sera un gain, même si cela nécessite des investissements considérables.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) calcule non seulement les coûts des dommages climatiques, mais aussi d'autres coûts externes⁴. Un grand nombre des coûts externes de la pollution de l'air et d'autres effets qui y sont indiqués peuvent également être réduits par la transformation décrite ici. Ces co-bénéfices d'une protection active du climat constituent donc un gain net de cette stratégie.

1 R. Nordmann, Protection du climat et sécurité énergétique, Zytglogge Verlag 2023

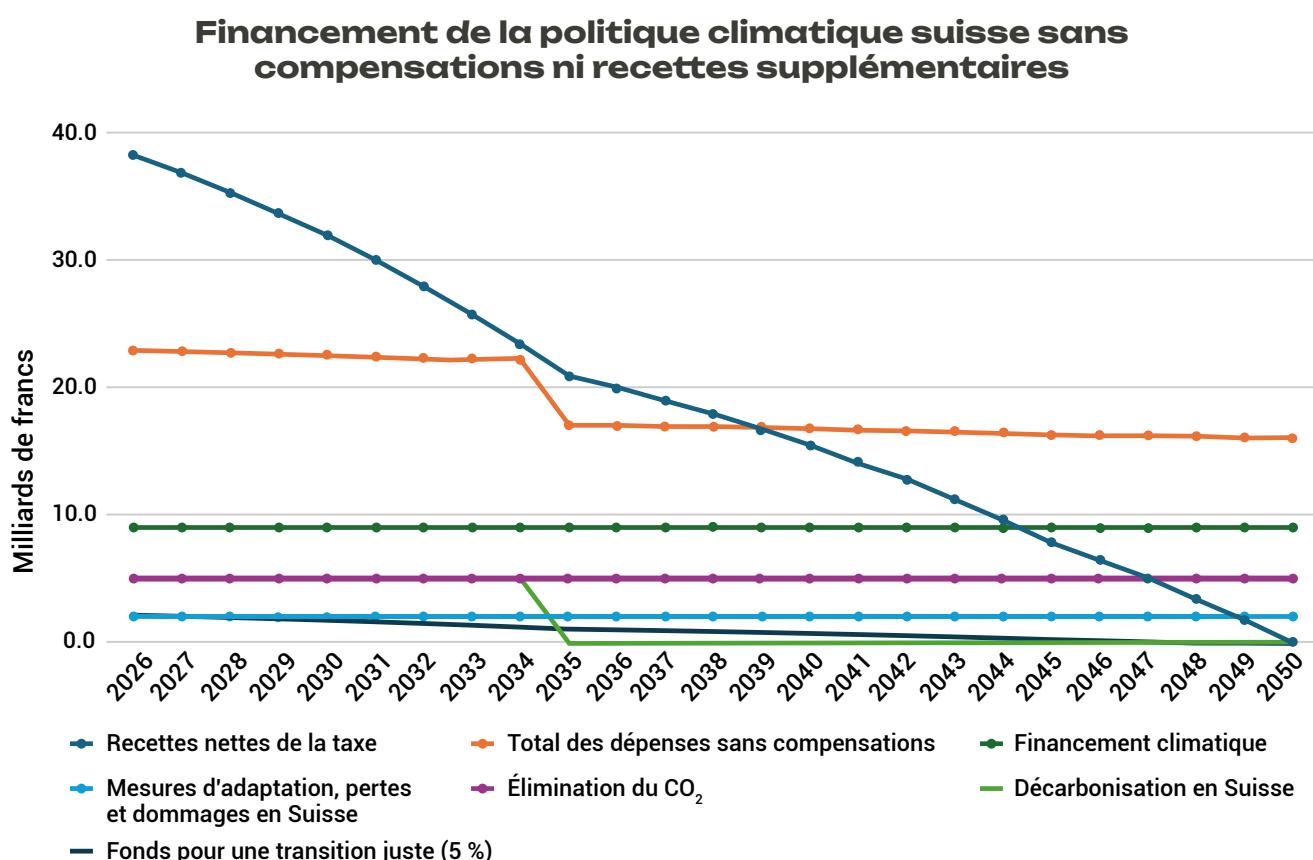
2 En fonction du montant des cotisations d'allègement et du nombre de bénéficiaires, ce qui n'est pas défini ici.

3 [Potsdam-Instituts für Klimafolgenforschung \(PIK\), 2024](#)

4 [ARE](#)

Le chapitre de mesures intersectorielles prévoit une taxe sur les émissions directes et grises de gaz à effet de serre à hauteur des coûts des dommages climatiques. En outre, des taxes sur les billets d'avion d'un montant analogue sont prévues. Cette taxe sur les gaz à effet de serre est essentielle : ce n'est que si les coûts des dommages climatiques sont entièrement pris en compte dans les prix que le marché travaillera désormais pour la décarbonisation plutôt que contre elle. Ces dernières années, les émissions nationales annuelles plus les émissions grises se sont élevées à plus de 100 millions de tonnes par an. Avec des coûts de dommages climatiques actuellement estimés à 430 francs par tonne de CO₂¹, cela représente dans la phase initiale des recettes de près de 40 milliards de francs par an.

Cette valeur évolue jusqu'en 2050, car la mise en œuvre des mesures proposées ou de mesures équivalentes en termes d'impact pour la décarbonisation en Suisse n'entraînera pratiquement plus de dépenses après 2035. Les recettes de la taxe diminuent également rapidement, car les émissions en Suisse sont proches de zéro et les produits et services importés ne génèrent plus non plus d'émissions nettes d'ici 2050. Les données calculées ici supposent que les coûts des dommages climatiques par tonne augmentent de 3% par an, mais qu'on ne peut fixer un prix que pour 80% des émissions réellement causées, car cela serait trop coûteux et compliqué pour le solde.



Graphique 4 : Estimation de l'évolution des recettes provenant de la taxe sur les gaz à effet de serre et des dépenses prévues, mais sans les contributions d'allègement nécessaires pour les ménages de condition économique modeste.
Source : Alliance Climatique

Financement de la décarbonisation et justice sociale



La transformation prévue dans le Plan directeur climat entraînera une augmentation des coûts liés aux comportements nuisibles au climat, ce qui se traduira à son tour par une hausse du coût de la vie pour la population. Non seulement les personnes touchées ou menacées par la pauvreté, mais aussi les ménages et les personnes à faible revenu ressentiront fortement cette augmentation du coût de la vie.

De nombreuses études le prouvent : plus on est riche, plus on pollue. Cela vaut également pour la Suisse. Les 10 % les plus riches de la population suisse produisent presque quatre fois plus d'équivalents CO₂ que les 10 % les plus pauvres.¹

Comme les personnes les plus riches émettent en moyenne plus de CO₂, elles paieront en moyenne plus de taxes climatiques. Parallèlement, les personnes plus aisées sont beaucoup plus à même d'amortir les hausses de prix. Pour les personnes à faible revenu ou d'autres personnes touchées ou menacées par la pauvreté, même de faibles augmentations du coût de la vie représentent de grandes difficultés.

Afin de garantir une transition socialement juste et acceptable, cet impôt doit être accompagné de mesures d'accompagnement.

- **Contributions d'allègement pour les personnes de condition économique modeste** : La Confédération définit un mécanisme permettant d'alléger la charge financière des ménages de condition économique modeste. Les contributions d'allègement sont financées par une partie des recettes générées chaque année par l'impôt sur les dommages climatiques. Comme le montre le graphique, les recettes de la taxe sur les gaz à effet de serre dépassent initialement les dépenses sans les contributions d'allègement.
- **Fonds de juste transition** : en plus des contributions d'allègement, un fonds de juste transition est nécessaire pour atténuer les cas de rigueur spécifiques. Ce fonds permettra de financer des mesures d'atténuation pour des groupes de cas de rigueur spécifiques ou, le cas échéant, des initiatives d'entreprises. Il s'agit par exemple de mesures de reconversion, d'incitations à la formation dans des métiers verts ou de subventionnement de tarifs sociaux pour les transports publics, etc. Chaque année, 5 % des recettes de l'impôt sur les dommages climatiques sont versés à ce fonds.

La question de l'acceptabilité sociale et de l'équité doit être prise en compte dans le financement et la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de CO₂. Le financement par le biais de taxes à la consommation, y compris la taxe sur les gaz à effet de serre proposée ici, présente l'inconvénient de ne pas tenir compte des inégalités sociales et de ne pas prendre en considération les responsabilités historiques dans l'émission de gaz à effet de serre.

Comme une partie de la taxe sur les gaz à effet de serre doit donc être reversée de manière ciblée et que celle-ci est de toute façon insuffisante pour couvrir les dépenses à long terme en cas de décarbonisation réussie, des recettes supplémentaires sont nécessaires.

1 [ZHAW Digital Collection](#)

Principes d'équité

Équité entre les pollueurs

Équité entre les générations

Proportionnalité

Domaines dérivés des principes

Émissions de gaz à effet de serre

Patrimoine généré en corrélation avec les émissions

Capacité économique

Possibilités de financement des dépenses dérivées des domaines

Taxe sur les gaz à effet de serre

Impôt spécial pour les profiteurs de l'économie des énergies fossiles

Impôt temporaire sur les successions

Impôt temporairement accru sur la fortune

Impôt temporairement accru sur les bénéfices

Grapique 5 : Principes d'équité et instruments de financement qui en découlent, Source : Alliance Climatique

Avec la **taxe sur les gaz à effet de serre**, le Plan directeur climat suit le principe du pollueur-payeur à partir de 2026. Toutefois, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère est passée de 280ppm à l'époque préindustrielle à environ 420ppm aujourd'hui, ce qui est déjà supérieur à la concentration de moins de 350ppm à laquelle on aspire à plus long terme. Dans l'esprit de l'équité historique du pollueur-payeur et donc de l'équité intergénérationnelle, d'autres sources de revenus sont judicieuses :

- **L'augmentation temporaire de l'imposition sur la fortune**, car les fortunes actuelles sont souvent en corrélation avec l'empreinte carbone cumulée.
- **Un impôt national sur les successions**, car le patrimoine disponible au moment du décès est souvent en corrélation avec l'empreinte carbone cumulée.
- **Un impôt spécial pour les profiteurs de l'économie de l'énergie fossile**, qui doit également s'appliquer aux négociants en matières premières, qui ne sont pas concernés par l'impôt suisse sur le climat.

En outre, le principe de proportionnalité est ancré en Suisse, selon lequel l'imposition se fait en fonction de la capacité économique. Ainsi, les déficits restants peuvent également être couverts par une augmentation de l'impôt progressif sur le revenu et/ou de l'impôt sur les sociétés.

Des fortunes particulièrement élevées vont souvent de pair avec une mobilité particulièrement importante et beaucoup de créativité pour trouver des échappatoires afin d'éviter l'impôt. C'est pourquoi, outre la promotion d'adaptations unilatérales des régimes fiscaux, il convient également de promouvoir des adaptations multilatérales des régimes fiscaux au niveau de l'ONU, notamment par le biais des négociations sur la convention fiscale de l'ONU.

Cet ensemble de mécanismes de recettes permet de garantir que la transition puisse se faire de manière socialement responsable, tout en faisant en sorte que les responsables historiques et actuels de la crise climatique contribuent financièrement à sa résolution.

Le dérèglement climatique n'attend pas

En 2006 et 2016 déjà, l'Alliance Climatique a présenté un Plan directeur climat et décrit comment la Suisse peut apporter sa contribution pour éviter la crise climatique. Ce troisième plan le démontre à nouveau en mettant l'accent sur la sobriété. Mais l'urgence d'avancer enfin à grands pas dans la lutte contre le dérèglement climatique est devenue encore plus grande. Le défi est donc de taille.

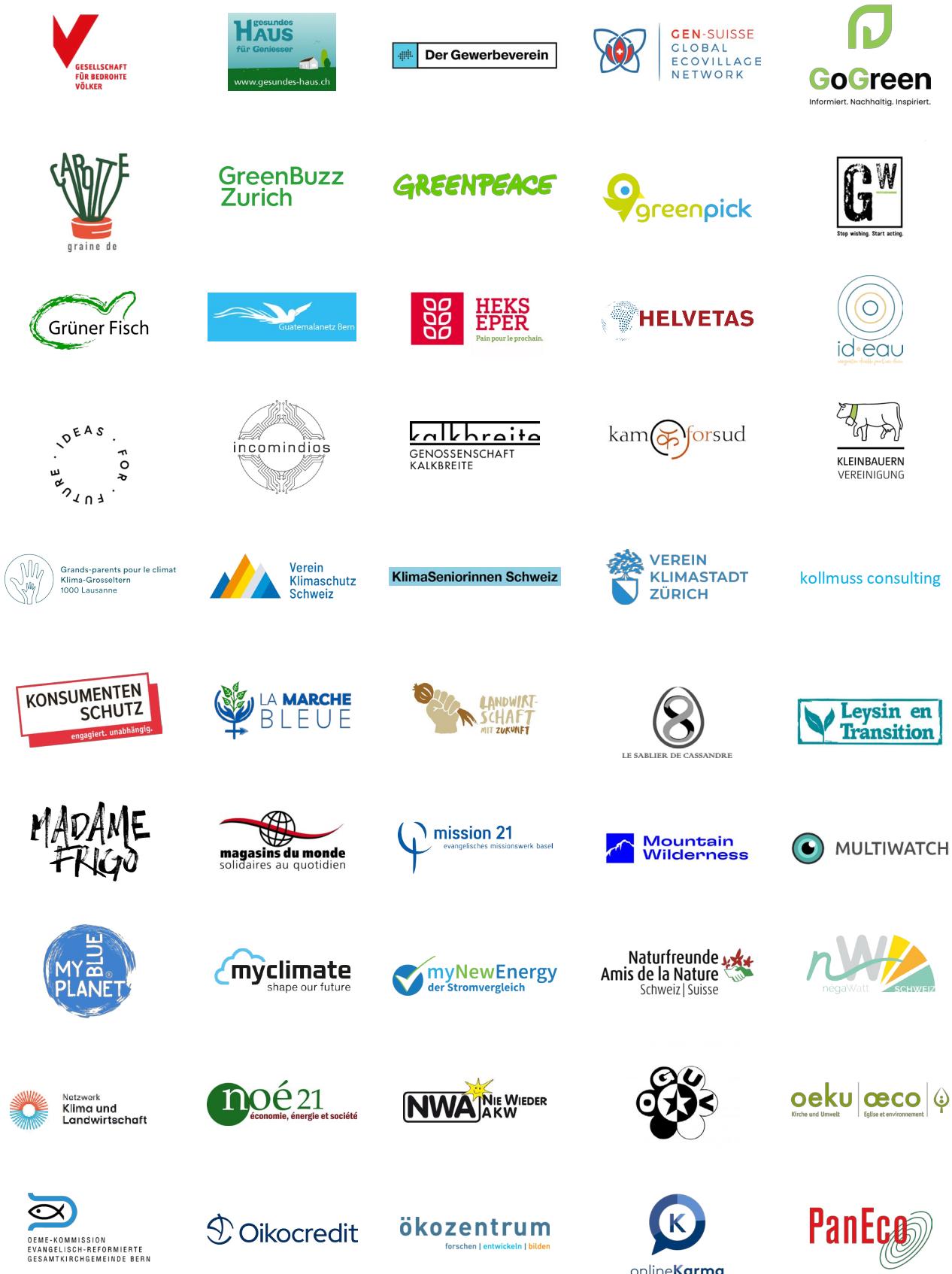
Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté au lieu de diminuer dans le monde entier et les réductions d'émissions en Suisse sont largement en dessous de la trajectoire de réduction dessinée en 2016 - notamment parce que les instruments politiques recommandés par l'Alliance Climatique en 2006 et 2016 n'ont été mis en œuvre que de manière incomplète et insuffisante. Le monde se réchauffe plus rapidement que prévu et les conséquences violentes de cette évolution confirment les scénarios les plus pessimistes. La crise climatique se manifeste de plus en plus et il est évident que les mesures prises jusqu'à présent pour y faire face sont inadéquates et lacunaires.

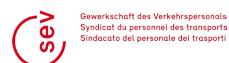
Le Plan directeur climat s'adresse aux responsables politiques. Au lieu de passer des années à discuter de la manière dont nous pouvons faire avancer la transformation, nous devons agir. Le Conseil fédéral, le Parlement ainsi que les exécutifs et législatifs cantonaux et communaux ont le devoir d'assumer leurs responsabilités. Ils le doivent à la population, qui sera de plus en plus durement touchée si le changement nécessaire n'est pas engagé.

Nous demandons aux responsables politiques d'introduire dès maintenant les nouvelles règles du jeu esquissées ici. Cela implique de rester lucide tout en reconnaissant que le monde doit adopter un mode de gestion de crise. Il est essentiel d'informer, de sensibiliser et de convaincre rapidement la population de l'urgence des mesures de protection du climat. Ces actions sont impératives pour éviter que la crise climatique ne détériore gravement les conditions de vie de la génération actuelle et des suivantes. Pour cela, il faut une information véridique, un travail de persuasion opiniâtre, un engagement exemplaire, une bonne écoute et un leadership crédible. Tant qu'une nette majorité de nos électeur·trices ne soutiendra pas la mise en œuvre d'un Plan directeur climat réalisable et finançable, nous continuerons à nous disperser dans des guerres de tranchées politiques et à gaspiller du temps et de l'argent dans des discussions inutiles et des mesures mal orientées, au lieu de travailler de manière ciblée à la transformation dont nous avons urgemment besoin.

Au vu de l'expérience acquise, nous ne pouvons pas continuer à laisser aux seuls « politiques » la question de savoir combien de temps il faudra pour qu'une législation de transformation crédible et prometteuse pour atténuer la crise climatique obtienne une majorité. Nous sommes confrontés au plus grand défi de notre génération. Toutes les personnes vivant en Suisse - qu'elles soient propriétaires d'entreprises, managers, collaborateur·rices, consommateur·rices ou tout simplement membres de la société civile - sont appelées à abandonner la voie de la « continuité » et à s'engager de manière ciblée pour préserver un avenir digne d'être vécu sur cette planète.









**alliance
climatique**
suisse